

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 1^{er} au 7 juillet 2011 - N° 6370 - 60^{ème} année



ÉVÈNEMENT

Frédéric Mitterrand
en V.O. à Bastia,
ce n'est pas du cinéma !



INTERVIEW

Jean-Luc Ponty pour un premier concert en Corse aux Nuits de la guitare



REPORTAGE

Un samedi soir à Bastia, en compagnie de Jean Zuccarelli, élu animé



ZOOM

Cervioni célèbre la promotion de l'un des siens : le colonel Charles Baldassari



Hydro'éco, une solution simple et accessible pour réduire votre facture d'énergie

A partir de **1€***
l'économiseur d'eau

*Offre valable dans la limite des stocks disponibles.
Liste des magasins consultable sur corse.edf.com, oec.fr ou ademe.fr



▲ Euro racc. 360 - EDF - RCS 552 081 317 - Paris - Crédits photos : Getty Images, Corbis.

Appelez nos conseillers au **0810 20 1234** (prix d'un appel local)
ou connectez-vous sur corse.edf.com ou oec.fr



L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Entre nous

Par Pierre Bartoli



Le beau temps règne sur l'ensemble du territoire français. En Corse, la chaleur semble moins étouffante tellement la brise – se déclinant sous diverses formes et répondant à des qualificatifs spécifiques, tenant compte autant de l'intensité que de l'orientation – en tempère les ardeurs !

Nous trouvons là, en ce moment, un avantage certain d'être une île exposée au soleil comme aux caprices ou aux délices d'Éole !

Une situation qui hélas peut aussi engendrer des départs de feu. Un lourd tribut que la Corse paie tous les ans en cette période de l'année en particulier. Bien que les dispositifs mis en place par les Services concernés commencent à produire des résultats conséquents.

Il reste à espérer que cette efficacité continue à diminuer les risques en dissuadant notamment les apprentis artificiers « de jouer avec le feu », une des plaies majeures qui a souvent meurtri notre île !

● **Bastia, le samedi 25 juin, a vécu une soirée d'enfer sur la place Saint-Nicolas** où s'était rassemblée une foule de jeunes et de moins jeunes pour un méga-concert organisé par NRJ.

Je relève l'événement uniquement pour le fait que ce genre de rendez-vous populaire devrait, tout au long de l'été, redonner vie et âme à ce magnifique balcon sur la mer qu'est cette esplanade sans égale !

Et je me prends à rêver de ce que pourrait rendre, par exemple, la mise en place d'un Meeting d'Athlétisme où perche, saut en hauteur, 100m, courses de haies, voire 1500m, seraient au programme !

Une piste démontable, ça existe. Elle a un coût, certes. Mais quel plateau on pourrait offrir, à Bastia ! Et quelle dimension internationale pour notre ville, avec au pied de la balustrade de la place, le Port et ses navires pour tribune ! Un spectacle haut en couleurs et susceptible d'attirer, à Bastia les meilleurs athlètes de la planète-athlé !

Ce rêve n'est pas nouveau. Je l'ai déjà exprimé. Utopique, peut-être. Réalisable sûrement. Et, en termes de rentabilité pour l'économie locale comme au plan de l'image, c'est une garantie justifiant un investissement financier et matériel à fortes retombées !

● **L'Église retrouve le goût d'une liturgie** qui commence à conjuguer des formes nouvelles d'expression avec des traditions qui n'ont pas perdu de leur valeur.

A Rome, le Pape Benoît XVI a donné à la Fête-Dieu, une dimension nouvelle.

Portée par la télévision, KTO en particulier, cette liturgie touche les cœurs et marque les esprits, en plaçant au cœur de la vie des chrétiens, l'Eucharistie, l'essentiel de la foi chrétienne !

Partout, se sont organisées des expositions du Saint-Sacrement à travers les rues de nos cités, en témoignage de foi, comme à Vezzani ou à Porto-Vecchio où les jeunes n'étaient pas les moins nombreux ou les moins fervents.

Comme une lueur d'espérance !

Frédéric Mitterrand en V.O. ce n'est pas du cinéma !

La tête un rien dans les étoiles en même temps que dans l'Histoire, à la fois curieux et songeur, «traquant», comme il le dit lui-même, «le souvenir d'un 16^{ème} de lui-même» (celui de son arrière-grand mère, née Orsatelli), Frédéric Mitterrand a arpenté les allées et salles du Musée de Bastia qui lui a ouvert ses portes - sans rancune - pour une Visite Officielle soutenue, au cœur d'un programme chargé l'ayant conduit d'Ajaccio à Bastia en passant par Lucciana et Biguglia.

Guidé par Elisabeth Cornetto, et suivi par un parterre d'élus, d'officiels et d'acteurs culturels locaux, le Ministre de la Culture a pu, tout en sollicitant les compétences du Conservateur en chef, découvrir les collections et expositions permanentes de la Ville, marquer un arrêt en compagnie de son ami Plantu devant les dessins de presse réunis par Cartooning for Peace et inaugurer l'exposition du sculpteur bastiais, Jean-Mathieu Peckle (1868-1956) dont une centaine d'oeuvres sont présentées jusqu'au 31 décembre. Il a ensuite emprunté sous bonne escorte les escaliers menant aux jardins suspendus pour un discours de quelques minutes sur scène, avec, pour décor, la vieille ville et la mer sur lesquels flottait le drapeau républicain. Emile Zuccarelli l'y aura précédé pour lui faire honneur et jouer pleinement son rôle d'hôte en lui remettant la médaille de la ville et le catalogue de l'exposition. Mettant en exergue «la permanence de Bastia au plus haut niveau des activités artistiques», le premier magistrat n'a, par ailleurs, pas manqué de rappeler la démarche entreprise en faveur d'un des fleurons de la vie culturelle bastiaise : «Monsieur le Ministre, je vous ai écrit au sujet de notre théâtre dont le rayonnement justifie la labellisation. Les hasards de l'Histoire ont privé notre ville du rôle de capitale politique ou encore universitaire, mais pas de celui de capitale culturelle.» Un rôle salué par le représentant du Gouvernement qui s'est réjoui de ce rendez-vous bastiais en différé : «Je viens avec un an de retard et le regret d'avoir dû vous rater pour des raisons d'agenda. Mais en même temps, je ne m'inquiétais pas outre mesure, sachant que je reviendrais là où a vécu cette arrière-grand-mère que je n'ai pas connue mais qui a fortement influencé ma famille. Et puis, à vrai dire, je ne voulais pas laisser à Emile Zuccarelli l'occasion de me passer un



Arrivée au Palais des Gouverneurs dans la rénovation duquel l'Etat a sa part

autre savon...». Soulignant la part déjà prise par l'Etat à la revalorisation des outils culturels de la Ville (3,7M€ pour le Musée de Bastia et le Palais des Gouverneurs), Frédéric Mitterrand a d'emblée replacé ceux-ci dans un contexte plus large, en en soulignant la portée : «La Corse est vraiment le cœur de la Méditerranée. Elle en reçoit le sang culturel et lui redonne sa propre culture. Le Musée de Bastia est l'héritier d'une grande tradition culturelle et savante. Sa réouverture tra-

En suivant le Ministre pas à pas...

Ayant débuté sa visite insulaire par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à Ajaccio, Frédéric Mitterrand s'est rendu rue Tourangeau, à Pietralba, en compagnie du Président de France Télévisions, Rémy Pflimlin, pour la pose de la première pierre de la future station de France 3/ Via Stella, sous les yeux et à la grande satisfaction du maire d'Ajaccio, Simon Renucci, présent avec nombre d'autres élus. Ceci avant de rejoindre l'Hôtel de Région pour les signatures, en présence des Présidents de l'Assemblée et de l'Exécutif, Dominique Bucchini et Paul Giacobbi, d'une convention d'objectifs et de moyens entre la chaîne et la CTC et d'une convention de développement cinématographique et audiovisuel entre la chaîne et le CNC (convention impliquant aussi, comme partenaires, l'Etat et la Région). Un buffet dans le salon vert aura clos cette tournée ajaccienne, avant une escale à Lucciana, pour une visite de l'église de la Canonica, puis l'étape bastiaise au cours de laquelle le Ministre aura, en soirée, fait une brève apparition inattendue sur la scène de la Corsica Party, pour les 30 ans de NRJ Corse. Biguglia n'aura pas, non plus, été oubliée, avec, entre-temps, une visite de son église et de sa mairie.

D. à Bastia,



Le Musée de la Ville de Bastia laisse son visiteur rêveur...



Dans les jardins suspendus, conversation à bâtons rompus avec la gent féminine

duit la «belle saison», le renouveau historique des musées de la Corse.» Soulignant la contribution de l'île - «région si mystérieuse et poétique» - à la «pratique culturelle intime et au prestige de notre nation», le Ministre s'est ensuite directement adressé au Maire, faisant écho à sa demande : «La Corse est la seule région de France à ne pas posséder de scène nationale. Vous savez pouvoir compter sur moi pour soutenir le projet de labellisation du Théâtre de Bastia qui permettra une meilleure diffusion des productions artistiques insulaires.» Pour autant, c'est hors scène et dans la rue que se seront portés tous les regards, en ce jour de visite officielle : en accord avec le Président de l'Exécutif Paul Giacobbi, le Ministre de la culture a «proposé», dans le cadre du PEI, un crédit de 6M€ destinés au complexe culturel des quartiers sud de Bastia pour lequel 3 architectes sont actuellement en lice. «Bastia suscite ce genre d'élan et d'enthousiasme», a souligné le Ministre avant d'ajouter : «Je souhaite un dialogue constant entre mon Ministère et la vie culturelle de Bastia, une collaboration renouvelée. Chaque territoire compose notre héritage dont j'essaie de porter haut l'étendard à travers le monde.»

Zoom sur Jean-Mathieu Peckle

Sculpteur méconnu du grand public, Jean-Mathieu Peckle (1868-1956) figure parmi les principaux artistes corses de la première moitié du 20^{ème} siècle.

Fils de négociants bastiais, il se forma dans les capitales artistiques de l'époque : d'abord à Rome, grâce au legs Sisco, dont il fut bénéficiaire en 1889, puis à Paris, avant de revenir définitivement à Bastia en 1904. Il est pendant un demi-siècle un animateur infatigable de la vie culturelle locale.

Tout d'abord par sa production personnelle : seul sculpteur de l'île jusque dans les années 1930, il bénéficia d'une importante commande publique, notamment pour des édifices religieux.

Parallèlement il est un portraitiste prisé par la notabilité locale qui lui commande bustes et médaillons.

Il s'est également énormément investi dans la promotion des arts insulaires, collaborant à l'organisation de manifestations et à la fondation d'associations. Professeur au lycée de Bastia, il forma de nombreux jeunes artistes de l'entre-deux-guerres.

Mais la spécificité de son œuvre réside avant tout dans sa dimension régionaliste. Il est l'un des rares sculpteurs corses dont la production rend compte aussi bien des épisodes du passé de l'île que de la société corse de l'époque. Il participe à toutes les grandes expositions régionalistes de l'entre-deux-guerres et réalise pour l'exposition internationale de 1937 plusieurs éléments du pavillon de la Corse.

Les Huissiers de Justice en



Jean-Daniel Lachkar, Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice

«*Quel métier !*» : qui ne l'a pas entendue ou même prononcée, cette phrase qui sonne comme un couperet à l'adresse de ces officiers ministériels et publics (ils sont aujourd'hui plus de 3000 en France et 27 en Corse) ayant fait le choix de la profession libérale d'huissier de justice, lointaine héritière des «*executores*» de l'Antiquité. Mais sous ce costume taillé depuis des décennies, que trouve-t-on aujourd'hui ? «*Des hommes, avant tout*», assure Jean-Daniel Lachkar, Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice qui, le 23 juin dernier, faisait escale à Bastia dans le cadre d'un «*Tour de France de la Profession*» entamé en février dernier pour redorer le blason de professionnels sur lesquels pèse tout le poids des représentations sociales.

Redonner à l'huissier un visage humain

«*Si nous ne pouvons pas changer l'image de l'huissier de justice, avance Jean-Daniel Lachkar, nous pouvons tout au moins expliquer ce que nous faisons et comment nous le faisons.*» Informer et débattre : c'est bien le sens pédagogique de ce déplacement qui a essentiellement mis face à face, dans les salons de la CCI de Haute-Corse, des représentants de la profession et des acteurs économiques locaux, élus et associatifs manquant à l'appel. Le maire de Bastia, a néanmoins joué son rôle d'hôte, inaugurant les échanges en renvoyant le métier d'huissier à une action de veille permanente et essentielle au «*bon fonctionnement des choses*» ainsi qu'à l'acte, symbolique et fondamental, de «*signifier*» : «*Peut-on imaginer une société où il n'y aurait pas d'huissier de justice ?*» a lancé le premier magistrat avant d'ajouter dans un sourire : «*Ce sera mon couplet démagogique.*» Signe que les préjugés ont la peau dure... Et que cette campagne de communication lancée par la Chambre Nationale des Huissiers de Justice trouve là toute sa légitimité. Le petit film projeté à cette occasion rappelle la ligne stratégique : présenter au grand public un visage humain de l'huissier de Justice. Une ligne qui est aussi politique, Jean-Daniel Lachkar rappelant : «*Nous avons été élus sur un programme qui prévoyait ces forums.*» Quant au contexte de crise, il motive d'autant plus ce choix de campagne que les huissiers de justice ont aussi la dure réputation de vivre en tirant profit de conditions économiques fragiles. «*Face à la misère humaine à laquelle l'huissier de justice est souvent confronté, et lorsque la situation du débiteur devient impossible, un procès verbal de carence peut être dressé*», a-t-on aussitôt rappelé. Pour autant, le propos du jour se situait bien sur une ligne médiane : celle de l'huissier «*tiers de confiance*», «*régulateur social et médiateur économique*» ou encore « *négociateur et conciliateur*». «*L'huissier de justice est loin de n'être que celui qui exécute, insiste Jean-Daniel Lachkar. Il est celui qui, sans prétendre le rétablir complètement, permet au lien social de ne pas se dégrader davantage.*» Dans le contexte insulaire, il semble d'autant plus avoir à assumer ce rôle qu'il est particulièrement bien implanté : «*Entendons par là, précise Alain Bighelli, représentant insulaire de la profession, que le nombre d'huissiers de justice en rapport du nombre d'habitants est plus élevé en Corse qu'au niveau national où l'on compte 1 professionnel pour 15 000 à 20 000 habitants.*»

Exigences et évolution d'un métier

Lors de ce débat, une petite bataille de chiffres a permis de mesurer l'écart entre toute tentative de quantification et une réalité complexe et diversifiée. Aux 5 millions de consultations recensées au niveau



Huissiers et acteurs économiques réunis à la CCI 2B en présence d'Emile Zucarelli, pour un débat animé par Patrick Vinciguera

national sur les quelque 11 millions d'actes totalisés, Jean-Daniel Lachkar oppose sa vision et son expérience personnelles : «*Je ne quantifierais pas les choses comme cela. Il y a pour moi autant de conseils que d'actes, car nous avons à jouer un rôle d'information permanent que je n'ai personnellement jamais tarifé.*» Alors, philanthropes, les huissiers ? Ils ne le prétendent en rien mais tiennent à replacer l'exercice de leur profession dans son contexte, avec ses spécificités de terrain (exercer en Corse et en milieu rural, ce n'est pas exercer à Paris), et son cadre juridique. Ainsi, depuis décembre 2010 se sont-ils vu reconnaître par la loi Bételle la valeur probante du

Campagne

constat d'huissier (établissement de la preuve), dispositif permettant à la médiation de mieux s'exercer sans aller nécessairement en justice. «Cela ne fait pas plus de nous des assistantes sociales mais nous ne sommes pas nécessairement le bras armé qui exécute !», s'exclament-ils en chœur, avant d'assurer : «Le nombre d'expulsions manu militari reste infime. Au plus représente-t-il 1% de l'ensemble des saisies.» Celui qui, montré dans une vieille publicité Bordeau Chesnel en train de déloger une sympathique bourgeoise tout en découvrant la «valeur» ultime d'un pot de pâté de rillettes, a-t-il jamais existé?

Les échanges provoqués lors de cette rencontre du 23 juin à Bastia, même si toutes les parties n'étaient pas représentées, ont eu le mérite de ne s'en tenir ni à un angélisme démagogique ni à une diabolisation de l'activité. En témoigne l'orientation donnée au débat par l'intervention de M. De Zerbi, assureur, qui



«Entre la rigueur du métier et l'homme qui exerce ce métier, il y a un équilibre à trouver»

*Alain Bighelli,
huissier de justice à Calvi*

s'adressant à ses interlocuteurs n'a pas manqué de faire remarquer : «De la personne qui est dans son droit il faut aussi parler car s'il y a débiteur, il y a en face créancier !» De quoi aborder la question du recouvrement en tant qu'activité d'huissier réglementée et, dixit, «largement concurrencée par des sociétés privées assumant cette mission sans aucun garde-fou.» Et ce ne sont pas les condamnations prononcées ça et là, à l'encontre de certains vilains petits canards de la profession, comme tout récemment à Sartène, qui suffiront à ébranler le nouvel élan impulsé par celle-ci.

«Lire, c'est classe» avec le Département de Haute-Corse

Pour la 15^{ème} année consécutive, le Conseil Général de Haute-Corse a élu les meilleurs lecteurs du primaire dans le cadre d'un concours dont les écoles Jeanne d'Arc et René Subissi sont les grandes gagnantes.

On l'a dit et répété : les jeunes lisent de moins en moins, alors même que la lecture s'avère un investissement pour la réussite scolaire, investissement que les politiques publiques entendent de plus en plus soutenir afin de réduire les inégalités sociales. Ce que l'on dit moins, c'est qu'il ne suffit pas de lire beaucoup et de façon variée ; encore faut-il y prendre plaisir. C'est ce que ne semble pas avoir oublié le Conseil Général de Haute-Corse qui, cette année encore, tourne avec succès la page du concours

«Lire, c'est classe» auquel ont participé pas moins d'une trentaine de classes primaires. Au programme, 3 lectures : celles de *La mort des livres*, de Christian Grenier, de *Heureux qui comme Ulysse* de J.S. Blank et du *Crime de la pierre levée* de Catherine Cuenca, tous trois sélectionnés par le comité de lecture du CDDP. Ayant le mieux répondu aux questionnaires de lecture établis dans le cadre de ce concours, cinq classes finalistes se seront affrontées, le 15 juin dernier, à l'école de Toga, en présentant un travail de création inspiré de ces ouvrages. Ce sont finalement les classes de CM2 de Jeanne d'Arc et René Subissi qui seront ressorties victorieuses de cette belle et noble compétition avec, à la clé, un I-pod pour chacun de leurs élèves, chaque classe finaliste, elle, ayant droit à son vidéoprojecteur. Après la remise des prix, effectuée le 27 juin dernier, à l'Hôtel du Département, à Bastia, en présence de Joseph Castelli, Président du Conseil Général de Haute-Corse, de Michel Polverelli, inspecteur de l'Education Nationale circonscription Bastia 1, et de leurs enseignants, tous les participants seront repartis BD en poche, histoire de ne pas perdre de bonnes habitudes.



Le Président Joseph Castelli félicite les lauréats avant la remise des prix



Les jeunes et heureux gagnants de "Lire, c'est classe"

2001 : une cuvée exceptionnelle

Aujourd'hui, Les Nuits de Patrimonio sont devenues cultes grâce à une programmation qui fait pâlir d'envie bon nombre de festivals internationaux. Et l'édition 2011 ne faillit pas à la règle ! Alors, réservez vite vos soirées : du 16 au 23 juillet, les plus grands artistes de la planète (des Beach Boys à Iggy Pop en passant par Tom Jones) vont se succéder sous les étoiles de Patrimonio !

Il y a plus de vingt ans, quelques passionnés se lancèrent dans l'aventure tumultueuse de la création des **Nuits de Patrimonio**. Aujourd'hui, le village de 600 habitants est actuellement considéré, par bon nombre de spécialistes, comme «le carrefour européen de la guitare». Comme tous les ans, la programmation est exceptionnelle : zoom sur les têtes d'affiche de cette 22^{ème} édition.

Le festival s'ouvre avec la «**Nuit des Tsiganes**». A l'affiche, quelques-uns des plus grands guitaristes de la scène tzigane : **Stochelo Rosenberg, Moses Rosenberg, Adrien Moignard, Sébastien Giniaux...** Les organisateurs tiennent tout particulièrement à cette soirée: «*Une Nuit Tzigane est toujours bien plus que la somme des talents qui la composent. Patrimonio est l'un des lieux où les Tziganes d'Europe se retrouvent, dans un bonheur partagé qui transfigure leur musique. Ce sont des moments d'intense émotion musicale que l'on n'oublie jamais.*

Le 17 juillet, changement de style avec **Louis Bertignac**. Sa carrière solo a redémarré sur les chapeaux de roue depuis quelques années et il est déjà venu à **Patrimonio** en 2008. «*Nous nous réjouissons que Louis Bertignac revienne sur la scène du Théâtre de Verdure avec de nouvelles compositions, plus rock que jamais. Ce nouveau concert nous promet encore un beau voyage électrique rythmé par les riffs de sa vieille Gibson au son unique.* Vous êtes prêts à décoller ? Alors accrochez-vous, ça va bouger !



Le 18 juillet, le festival accueille un monument de la culture pop : **Les Beach Boys**. Ils viennent d'entamer une tournée mondiale pour leur 50^{ème} anniversaire et c'est à cette occasion qu'ils se produisent à **Patrimonio**.



«*Nul doute que tous les fans de Happy Days, nostalgiques de surf music et désireux d'échapper à une certaine morosité, seront nombreux à venir replonger dans le rock californien des sixties.*



Le 19 juillet, place au «blues pur et dur» avec la prestation du tatoué **Popa Chubby**. Un guitariste aux mains d'or qui ne veut décidément pas rentrer dans les cases : «*En concert, il ignore le cérémonial habituel des bluesmen qui n'apparaissent sur scène qu'un long moment après leurs musiciens. Popa se donne à fond, sans préliminaires inutiles. Avec moi, dit-il, le public est dans le coup dès la première minute.* Et nous pouvons ajouter : jusqu'à la dernière ! Avec Popa Chubby, les nuits de Patrimonio sont toujours chaudes ».



Le 20 juillet, le jazz fusion est à l'honneur avec la venue du groupe mythique «**Return to Forever**». Ce mercredi soir, **Chick Corea** (fondateur du groupe) sera accompagné de l'incontournable **Stanley Clarke**, de **Lenny White** et de deux invités de marque ; **Jean-luc Ponty** au violon et **Franck Gambale**. «*Nul doute que la communion sera totale entre ces immenses musiciens et le public présent à cette nuit de rêve. En effet, ceux qui feront le déplacement auront le privilège d'entendre ce qui se fait de mieux dans le monde du Jazz fusion, notamment quelques-uns des principaux thèmes du superbe album "Hymn of the Seven Galaxy".*

Le 21 juillet, Patrimonio s'offre **Keziah Jones**.

Les organisateurs sont ravis de recevoir de nouveau cet artiste qui aime ponctuer ses concerts de solos fous et syncopés dont lui seul a le secret : «*sa technique de guitare si particulière fait la part belle au slap (issu de la basse) et aux percussions sur l'instrument. Nul ne peut rester insensible à cette alchimie et, dans le cadre magique des Nuits de la guitare, cette folie musicale devrait faire mouche.*



e pour les Nuits de Patrimonio

C'est une véritable légende de la pop music (plus de 100 millions d'albums vendus !) qui sera sur la scène du Théâtre de verdure ce 22 juillet.

Monsieur Tom Jones. « Nul doute que le public corse, particulièrement sensible aux belles voix, sera ravi d'entendre un des plus grands et charismatiques chanteurs de ces dernières décennies dont les concerts sont toujours des shows absolument fantastiques ».



La soirée de clôture sera à la hauteur de la programmation exceptionnelle de cette cuvée 2011. Patrimonio accueillera rien de moins qu'une légende vivante du rock : **Iggy Pop** avec son groupe les stooges ! « Une sacrée aubaine pour Les Nuits de la Guitare, qui ne pouvaient pas laisser passer une occasion d'afficher une icône de plus au tableau d'honneur ». Attention, spectacle musical garanti mais prestations scéniques imprévisibles! Vous aurez été prévenus...



ENTRETIEN / PAR JEAN-CLAUDE DE THANDT

Jean-Luc Ponty : Le Coltrane du violon jazz !

Une première ! Jean-Luc-Ponty a choisi Patrimonio pour son premier et unique concert en Corse. Le virtuose du violon de jazz moderne se produira le 20 juillet prochain au sein de la formation mythique «Return to for ever» du pianiste Chick Corea.

Premier prix de violon du Conservatoire National de Paris à 18 ans, leader des mouvements jazz rock et electro-jazz à moins de 30 ans, Jean-Luc Ponty s'est imposé, depuis quatre décennies, en France et à l'étranger, comme l'un des acteurs les plus inventifs du jazz contemporain succédant, avec panache, à son illustre prédécesseur, Stéphane Grappelli, disparu en décembre 1997 à la veille de ses 90 ans.

Depuis Springfield aux Etats-Unis, Jean-Luc Ponty a répondu aux questions de L'Informateur Corse Nouvelle.

► **En matière de violon jazz, Stéphane Grappelli est la référence. Vous a-t-il influencé à vos débuts ?**

J'ai toujours eu le plus grand respect pour Stéphane. Cet artiste merveilleux m'a beaucoup encouragé, dès mes débuts, à persévérer dans ma volonté de moderniser la technique du violon jazz. Mais il ne m'a pas influencé. Stéphane et moi nous n'étions pas de la même génération. Il appartenait à l'Ecole Swing. Moi j'ai grandi avec le be bop. J'ai découvert le jazz avec Charlie Parker, Miles Davis, Bud Powell, John Coltrane. Grappelli avait adapté la musique à l'instrument. A l'inverse, je voulais adapter l'instrument à la musique.

► **Vous êtes l'un des rares musiciens de jazz français à avoir conquis l'Amérique. Est-elle aujourd'hui votre seconde patrie ?**

C'est vrai je dois beaucoup à l'Amérique. Mon premier voyage Outre-Atlantique remonte à 1967. J'étais invité par le pianiste John Lewis et son modern jazz quartet à me produire au Festival de Montrey. Six ans plus tard, je me suis installé en Californie. J'y suis resté vingt-trois ans. Cette période fut l'une des plus fécondes de ma vie. J'ai enregistré une douzaine d'albums pour la firme Atlantic à la tête de mon propre orchestre. J'ai participé à de nombreux festivals dans le monde entier.

► **Quelles sont les qualités que vous appréciez le plus chez un musicien de jazz ?**

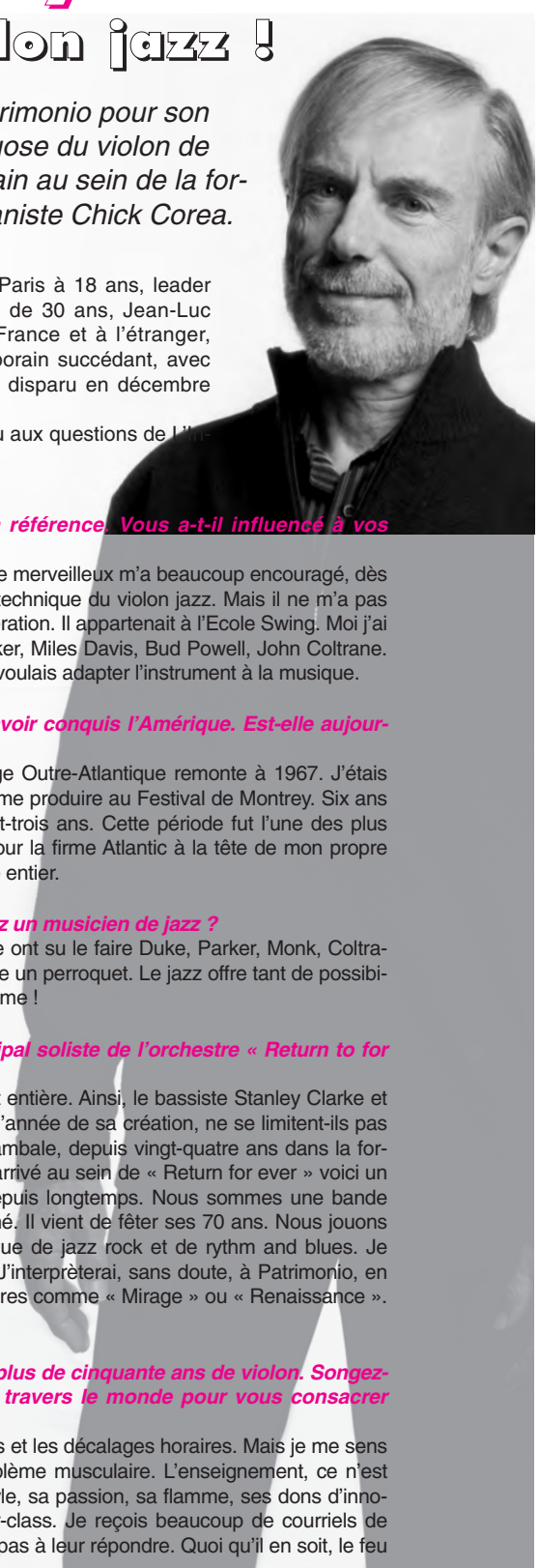
La première, c'est de parvenir à créer son propre style comme ont su le faire Duke, Parker, Monk, Coltrane, plutôt que de rabâcher des formules anciennes. Ne pas être un perroquet. Le jazz offre tant de possibilités d'innover ! Pouvoir créer son propre son, c'est le but suprême !

► **A Patrimonio, le 20 juillet prochain, serez-vous le principal soliste de l'orchestre « Return to for ever » ?**

Pas du tout. Tous les musiciens du groupe sont solistes à part entière. Ainsi, le bassiste Stanley Clarke et le batteur Lenny White, membres de l'orchestre depuis 1972, l'année de sa création, ne se limitent-ils pas au rôle d'accompagnateurs. Le guitariste non plus. Franck Gambale, depuis vingt-quatre ans dans la formation, est également un brillant soliste. Quant à moi, je suis arrivé au sein de « Return for ever » voici un an, mais je connais tous les musiciens de cette formation depuis longtemps. Nous sommes une bande d'amis réunis autour du pianiste leader Chick Corea, notre aîné. Il vient de fêter ses 70 ans. Nous jouons une musique très stimulante, pleine d'énergie, mélange tonique de jazz rock et de rythm and blues. Je m'efforce d'apporter une note plus lyrique au son du groupe. J'interpréterai, sans doute, à Patrimonio, en acoustique, une ou deux de mes compositions les plus populaires comme « Mirage » ou « Renaissance ». Deux compositions extraites de mon album Aurora.

► **L'an prochain, Jean-Luc Ponty, vous aurez 70 ans dont plus de cinquante ans de violon. Songez-vous parfois à ralentir vos activités d'artiste itinérant à travers le monde pour vous consacrer davantage à la composition ou à l'enseignement ?**

J'y songe parfois. Ce qui est pénible, ce sont les longs voyages et les décalages horaires. Mais je me sens encore très en forme sur mon instrument. Je n'ai aucun problème musculaire. L'enseignement, ce n'est pas ce que je préfère. Difficile, en effet, de transmettre son style, sa passion, sa flamme, ses dons d'innover. Ce qui ne m'empêche pas d'animer, parfois, des master-class. Je reçois beaucoup de courriels de jeunes musiciens qui me demandent des conseils. Je n'hésite pas à leur répondre. Quoi qu'il en soit, le feu artistique et musical me motive toujours. Pourvu que ça dure !



Un samedi soir avec Jean

De Paese Novu à la Place Saint-Nicolas, l'homme et responsable politique bastiais a bien voulu partager son emploi du temps avec l'Informateur Corse Nouvelle. Retour sur le samedi soir d'un élu animé...

HOMME DE DOSSIERS, HOMME DE TERRAIN. À la veille de son week-end, **Jean Zuccarelli** était assis dans l'hémicycle de l'**Assemblée Territoriale** réunie en session extraordinaire. Avec pragmatisme et détermination, l'élu, président de l'**Agence de développement économique de la Corse**, a notamment présenté au vote «**Corseemploi 2**» le nouveau dispositif de soutien à l'emploi insulaire. D'autre part, il s'est employé à établir un ajustement technique du programme régional de structuration économique relatif aux actions collectives en faveur des petites et moyennes industries, avant de dresser l'état des lieux et les perspectives des mécanismes de financement de l'économie à travers la plate-forme «**Corse Financement**». L'obtention et l'exploitation du nom de domaine sur **Internet.Corsica**, dit «*point Corsica*» ou «*puntu Corsica*» ou «*dot Corsica*», figuraient également parmi les actions-clés à l'ordre du jour pour **Jean Zuccarelli** qui s'est réjoui que l'ensemble de ces projets porteurs d'avenir ait été adopté à l'unanimité. Et de rappeler la philosophie de l'**ADEC** visant non seulement à «*développer une gamme cohérente d'outils financiers adaptée aux nombreuses attentes des créateurs et chefs d'entreprise de notre île, mais aussi à mettre en œuvre une stratégie résolument tournée vers l'économie numérique afin de faire en sorte que la Corse soit à la pointe des dernières avancées technologiques et industrielles*». Une mission qui lui tient particulièrement à cœur et qu'il relaye efficacement auprès de la **Communauté d'Agglomération Bastiaise**, en qualité de délégué au développement économique.

Lorsque **Jean Zuccarelli** ne planche pas sur les dossiers cruciaux de l'**Agence de développement économique de la Corse**, ce dernier rejoint sa Ville dont il est d'ailleurs conseiller municipal, en charge de l'animation et des festivités. Passionné par la chose publique, l'homme se plaît à honorer les fonctions électives de proximité qui sont les siennes et à aller au contact de la population, comme il l'a d'ailleurs fait samedi 25 juin.

«Relever le pouls de la cité»

Premier point de rencontre fixé à 19 heures, du côté de **Paese Novu**, avec l'association de défense des locataires du quartier qui s'inscrit dans le cadre de la **Confédération Nationale du Logement** et regroupe pas moins de 419 habitations-Logirem. De petits drapeaux rouges et jaunes s'agitent, le décor et l'ambiance font référence au thème de la manifestation qui commence en musique, histoire de marquer le début de l'été comme il se doit. L'**Espagne** est là, tout près. Plus d'une centaine de personnes ont répondu présentes à l'appel des organisateurs. Place aux jeux et structures gonflables à destination des enfants, pendant que **César Fazzini** prépare une belle paëlla colorée de fragrances ibériques. Aux côtés de **Joseph Martelli**, conseiller général du **sixième canton de Bastia**, **Jean Zuccarelli** prend la mesure de l'implication et du dynamisme de **Maryse Petot** et son équipe qui, tout au long de l'année, mettent en place plusieurs activités au gré d'échanges intergénérationnels. «*La Municipalité de Bastia ne peut qu'encourager ce type d'initiatives, vecteur de convivialité et de cohésion sociale*», souligne-t-il. Entre deux poignées de main, il se met à table et soudain un adolescent l'interrompt gentiment : «*Monsieur Zuccarelli, s'il vous plaît, est-ce qu'il serait possible d'avoir un grillage autour du city-stade pour retenir le ballon*



Bernard Mosca et Jean Zuccarelli, au cœur de la NRJ Corsica Party 2011 ayant ré

durant nos matchs de foot ?». Une question à laquelle l'élu ne reste pas insensible et il annonce d'ailleurs pouvoir remédier rapidement au problème. Le repas est ainsi jalonné de discussions et partages d'expérience. Attentif et présent sur bien des terrains, **Jean Zuccarelli** met un point d'honneur à relever, très régulièrement, le pouls de la cité et les besoins de ses concitoyens : «*Il est primordial de faire preuve d'une écoute active, de matérialiser les mots par des actes concrets...*».

«Des réjouissances populaires»

21h45. Le dîner, salué par un franc succès, se termine progressivement. Il est temps pour le responsable politique bastiais de prendre congé, en félicitant une nouvelle fois les chevilles ouvrières de cette sympathique festivité. A présent, direction la **Place Saint-Nicolas** et les coulisses de la désormais incontournable **NRJ Corsica Party**. Arrivée sur place à 22 heures ; l'événement bat son plein. Face à la scène géante installée par l'**Outil Culturel de la Collectivité Territoriale**, des milliers de spectateurs en liesse sont venus aduler leurs stars préférées, à l'occasion de ce concert exceptionnel, totalement gratuit, et du trentième anniversaire de la première radio privée de la

Zuccarelli



ant réuni plus de 10 000 personnes

région Corse, dirigée par Bernard Mosca. Jean Zuccarelli veille au grain et indique qu'un tel spectacle de gala, suite à la **Fête de la Musique** et en bouquet final de l'année scolaire, «constitue de véritables réjouissances populaires, pour la majorité des jeunes de l'Académie, mais pas seulement. En effet, il s'agit d'un rendez-vous qui intéresse les petits comme les grands. La possibilité est offerte à chacun d'apprécier en direct-live les performances d'une pléiade d'artistes culminant au sommet des hit-parades». Et c'est le moins que l'on puisse dire. Sous la houlette de **Cauet**, l'animateur vedette d'**NRJ**, **M. Pokora**, **Colonel Reyel**, **Shy'm**, **Romazin Curtis**, le DJ, **Sherifa Luna**, **Quentin Mosimann**, **Elisa Tovati** et **Tom Dice**, **Sofia Mestari** ou encore les chanteurs, d'origine corse, **Dumè Mattei** et **Baptiste Giabiconi**, plus connu en tant que top model protégé de **Karl Lagerfeld**. Le comédien et humoriste **Eric Fraticelli**, ou «**Pido**» pour les intimes, était aussi de la partie... Autant de «peoples» qui ont su mettre le feu, à la satisfaction générale. Enthousiaste, **Jean Zuccarelli** s'est prêté au jeu des photographies, en compagnie des invités vip de la **NRJ Corsica Party 2011**. Sachant par ailleurs que de nombreuses animations et des manèges ont été proposés au grand public, en amont et en aval de l'événement, avec le partenariat de la **Municipalité de Bastia**. Minuit, fin du «show», il est l'heure de tout remballer. L' élu tient à souligner l'investissement sans faille des services techniques de la Ville. Ainsi s'achève cette soirée bien remplie, au plus près des réalités socioculturelles locales...



Nombreuses activités proposées, ce 25 juin, à destination des enfants de Paese Novu...



...sous l'impulsion de l'association de défense des locataires du quartier et des élus bastiais



Jean Zuccarelli, aux côtés de Baptiste Giabiconi, chanteur et top model protégé de Karl Lagerfeld



Avec Cauet, l'animateur vedette d'NRJ



Discussion en compagnie de l'ami « Pido »

Corsica

PAR G.P.



PROPRIANO : Expositions

La **Galerie Fronti di Mare** propose deux expositions de peinture des artistes **Nita Bertaudière** et **Sylvie Deschamps** dont le vernissage a eu lieu le samedi 25 juin. Rendez-vous jusqu'au 14 juillet à l'adresse suivante, **Galerie Fronti di Mare**, Les docks, **5 avenue Napoléon**. L'exposition peut être visitée de 10 heures à 12 heures 30 et de 15 heures à 19 heures.

Et Festival d'art

La **Galerie Fronti di Mare** et **Artpoval** mettent en place le premier festival d'art sur les quais du port de plaisance de **Propriano**, en nocturne, c'est-à-dire à partir de 18 heures, les mercredis 20 juillet et 10 août. Les artistes qui souhaitent prendre part à ces deux soirées peuvent s'inscrire au **06 17 35 77 38** ou **04 95 76 34 41**.



SANTA REPARATA : Inscription scolaire

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école du village pour la prochaine rentrée scolaire doivent se présenter au plus vite à la mairie, munis du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile.

Et Circulation interdite aux poids lourds

La circulation sera interdite aux poids lourds sur le chemin communal numéro 20, qui s'étend de la **montée di e Tegghje** au hameau d'**Alzia**, au lieu-dit **place di e Tegghje**, face au bar **Belle Vue**, à partir du 28 juin et jusqu'à la fin des travaux.



ZONZA-SAINTE LUCIE : Arrêt des travaux du 14 juillet au 24 août

Par arrêté municipal du 24 mai 2011, les travaux de construction et de terrassement ne devront pas être entrepris entre le 14 juillet et le 28 août 2011 dans les agglomérations et les lieux-dits suivants : **Sainte Lucie de Porto-Vecchio** (centre ville), **Pireddi**, **Cavo**, **Tenuta**,

Mangia-Gatta, **Taglio Rossu**, **Testa**, **Acqua gelata**, **Vardiola**, **Cavallone**, **Gianzerra**, **Corno-di-Volpe**, **Valle-Longa**, **Pinarello**, **Cirindinu** et **Araso**. Les travaux publics seront néanmoins autorisés. Des travaux privés pourront par ailleurs être autorisés, à titre dérogatoire, par le maire en cas d'urgence ou d'absolue nécessité.

VILLANOVA : Concours de chant corse

Le **Statinali di Villanova**, la huitième édition du festival artistique du village, sera prévu cette année du 29 au 31 juillet. **Locu Teatrale** met en place pour les jeunes un concours de chant corse le 29 juillet à 19 heures dans l'amphithéâtre de **Villanova**. Deux sections sont prévues pour les enfants de 11 à 15 ans et les adolescents et adultes de 16 à 20 ans. Le festival permettra en outre aux visiteurs de découvrir, autour du thème «**Avvena in festa**», les œuvres théâtrales et picturales des artistes présents. Des conférences, des soirées de contes, et des concerts auront également lieu dans une ambiance conviviale.



SAINTE-LUCIE-DE-PORTO-VECCHIO : Assemblée générale du Sud Football Club

Le Sud Football club organise son assemblée générale le mercredi 6 juillet à 19 heures dans la salle d'honneur du club. Cet avis par voie de presse tiendra lieu de convocation.

CALENZANA : Inscription pour le Plan Canicule

Le maire de la commune de **Calenzana** vous informe de l'ouverture à la mairie d'un registre visant à enregistrer les noms des personnes âgées ou handicapées qui pourraient éventuellement bénéficier du plan alerte canicule, et urgence départementale. Vous êtes invités à venir vous y inscrire rapidement.



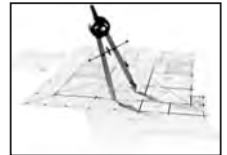
FURIANI : Marché aux puces

Avis aux chineurs. Tous les samedis matin, un marché aux puces est organisé à **Furiani** sur l'esplanade près du rond-point et du stade. Vous pourrez y trouver des bibelots, livres, petits meubles. Des antiquaires et des brocanteurs sont présents comme des particuliers pour vous proposer des objets aussi différents qu'intéressants.



CORTE : PLU

Les panneaux d'exposition de la révision générale du **PLU**, dans le cadre de la procédure entamée il y a peu, sont consultables à l'hôtel de ville, dans le hall d'accueil. Une concertation aura lieu du 24 juin au 18 juillet inclus et des observations pourront être recueillies aux heures d'ouverture de la mairie sur un cahier prévu à cet effet.



FIGARI : Contrôle des débroussaillages

Le maire de **Figari** informe ses administrés qu'à partir du 27 juin, l'animatrice de l'**Office de l'Environnement de la Corse** effectuera des contrôles sur les terrains en construction et sur les parcelles en zone urbaine non bâties de **San Gavinu di Figari**.



OCCHIATANA : Plan Canicule

Comme sur d'autres communes de **Corse**, le maire d'**Occhiatana** a ouvert un registre permettant de référencer les personnes âgées ou handicapées qui auraient éventuellement besoin de visite et de secours en cas d'alerte canicule. N'hésitez pas à vous inscrire.



ARAGHJU : Musivoce

Chaque vendredi, à partir de 20 heures, une soirée avec **Musivoce** est organisée sous l'intitulé « Sons et images de la Corse d'hier et d'aujourd'hui, musique du monde ».



CERVIONI : Horaires d'ouverture de la mairie

À partir du 27 juin, la mairie de **Cerviani** ouvrira ses portes au public du lundi au vendredi de 8 heures à 15 heures. Vous pouvez obtenir des renseignements au numéro suivant : **04 95 38 10 28**.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

Les Annonces Légales

Journal du 1er Juillet au 07 Juillet 2011 - N°6370



45

Me François FABIANI

Avocat à la Cour

« MEDUSA BAR »

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
dont le siège sociale est sis :
Hameau de Canale - 20253 Patrimonio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juin 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MEDUSA BAR.

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : Hameau de CANALE - 20253 PATRIMONIO.

Objet : La création, l'exploitation, la gérance libre d'un fonds de commerce de petite restauration sur place et à emporter, bar à vins, brasserie et vente de vins et spiritueux et de produits corses à emporter.

Capital : 1000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal de commerce de Bastia, qui est actuellement en cours.

Gérant : Monsieur Pierre-François Basile MAESTRACCI, Hameau de CANALE - 20253 PATRIMONIO.

La gérance.
Pour insertion.

42

TERRA BELLA

Société civile de construction-vente
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 37, Avenue Napoléon
Résidence Villa Fieschi
20110 Propriano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PROPRIANO du 08/06/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de construction vente,

Dénomination sociale : TERRA BELLA,

Siège social : 37, AVENUE NAPOLEON, 20110 PROPRIANO,

Objet social : l'acquisition à PROPRIANO (20110) lieudit A Funtana d'un terrain à bâtir, du tiers indivis d'une parcelle à usage de route et d'une bergerie en ruine. La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 10.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,

Gérance : Monsieur Jean-Jacques TABERNER, demeurant PONT DE RENA BIANCA, 20110 PROPRIANO,

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La Gérance,

41

MARINA D'ORU

Société civile de construction-vente
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 37, Avenue Napoléon
Résidence Villa Fieschi - 20110 Propriano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PROPRIANO du 08/06/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de construction vente,

Dénomination sociale : MARINA D'ORU,

Siège social : 37, AVENUE NAPOLEON, 20110 PROPRIANO,

Objet social : l'acquisition à PROPRIANO (20110) lieudit la plaine route des plages, d'un terrain à bâtir ; la vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 10.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,

Gérance : Monsieur Jean-Jacques TABERNER, demeurant PONT DE RENA BIANCA, 20110 PROPRIANO,

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La Gérance,

43

LAURORA

Société civile de construction-vente
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 37, Avenue Napoléon
Résidence Villa Fieschi - 20110 Propriano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PROPRIANO du 08/06/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de construction vente,

Dénomination sociale : LAURORA,

Siège social : 37, AVENUE NAPOLEON, 20110 PROPRIANO,

Objet social : l'acquisition à PROPRIANO (20110) au 32 et 34 avenue Napoléon III lieudit LA MARINE de terrains à bâtir, dont sur l'un est édiflée une construction à usage d'atelier ; la vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 10.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,

Gérance : Monsieur Jean-Jacques TABERNER, demeurant PONT DE RENA BIANCA, 20110 PROPRIANO,

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La Gérance,

22

A Patabella

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de : 9000.00 €
Siège social : Lieu dit Piazzolo
Cours Abbatucci - 20132 Zicavo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Zicavo du 08 juin 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : A Patabella,

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle,

Siège social : Lieu-dit Piazzolo - Cours Abbatucci - 20132 Zicavo,

Objet social : Entretien, réfection et création de parcs et jardins, aménagement paysager, travaux de terrassement, création de jardins de rocailles, conception et installation d'arrosages automatiques intégrés et stations de pompage et de filtration, maçonnerie paysagère, menuiseries d'extérieur, pose de clôtures et grillages, conception et mise en place de drainages, travaux de débroussaillage, d'émondage et d'élagage, traitements phytosanitaires des végétaux, fertilisation, production végétale, abattage, bûcheronnage, décoration et entretien de végétaux, location de végétaux, nettoyage et entretien de bassins et piscines, ventes de produits pour végétaux, vente de végétaux, vente de produits pour entretien des bassins et piscines.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 9000 Euros,

Président : Monsieur PATAROZZI Marc, Sébastien, Jacques demeurant Résidence Biancarello Le Balister I - 20090 Ajaccio, assure la présidence.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Le Président,

57

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Macinaggio du 06/06/2011, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL MIC-ELEC

Forme : SARL

Capital : 5000 euros

Siège : 20248 Macinaggio

Objet : Electricité générale, industrielle et tertiaire.

Durée : 99 années

Gérant : M. Albertini Michaël, demeurant 20248 Macinaggio

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

14

CONSTITUTION DE SCI

En date du 17/06/2011, il est constitué une SCI à capital variable dénommé **SCI CALENCHE** siège social sis : A Calése route de l'Aéroport 20260 CALVI pour une durée de 99 ans. Ayant pour **objet** : acquisition, revente, gestion ; location et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Pour un **capital** variable de 3000 euros. **Gérant** M. Berthelot Bernard.

40

CHIOSU SUPRANU

Société civile de construction-vente
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 37, Avenue Napoléon
Résidence Villa Fieschi - 20110 Propriano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PROPRIANO du 08/06/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de construction vente,

Dénomination sociale : CHIOSU SUPRANU,

Siège social : 37 AVENUE NAPOLEON, 20110 PROPRIANO,

Objet social : l'acquisition à PROPRIANO (20110), lieudit Vigna Majo, d'un terrain à bâtir et d'une parcelle avec hangars et constructions, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ; l'aménagement et la construction sur ce terrain, de l'immeuble ou des immeubles ; la vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 10.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,

Gérance : Monsieur Jean-Jacques TABERNER demeurant PONT DE RENA BIANCA, 20110 PROPRIANO,

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La Gérance,

12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27 avril 2011, a été constituée la SAS à capital variable **LOU CASALE**.

Capital : 5.000 € à la fondation.

Capital minimum 500 €.

Siège : 61 cours Napoléon 20000 AJACCIO.

Durée : 99 ans.

Objet : vente de produits de confection.

Président : Jean Michel COURT, 5 avenue Maury 40150 Hossegor

RCS Ajaccio

Pour avis.

21

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL **"ACHANGE GABRIEL"** au capital de 10.000 euros. **Siège social :** 20 Avenue Emile Sari - 20200 BASTIA. **Objet :** Structure d'accueil - Multi-accueil petite enfance.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

Gérant : PONS Eric, Masseur-kinésithérapeute demeurant 19 route du cap - 20200 Ville di Pietrabugno

RCS : Bastia

Pour avis,

06

SELARL « Cabinet Juridique P. MARCIALIS »

Avocat au Barreau d'AJACCIO
2 Rue François Pietri
Résidence Prince Impérial - 20090 AJACCIO

VENTE SUR SURENCHERE

Au Palais de Justice d'AJACCIO, au plus offrant
et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO,

JEUDI 28 JUILLET 2011 A 8 HEURES 30

- Sur le territoire de la commune de VILLANOVA :

Lieudit I Costi di Villanova, la parcelle cadastrée section A N° 450 pour 8 a 60 ca et toutes constructions y édifiées et notamment une maison composée au rez-de-jardin d'un hall, d'une cuisine aménagée, un séjour, un cellier, trois chambres, une salle de bains, un WC, et au sous sol un appartement F1 composé d'une cuisine, un séjour, une salle de bains, un WC, un garage et une piscine.

Le terrain représentant le lot 416 du lotissement I Costi di Villanova.

Une adjudication a eu lieu le 3 février 2011, et une surenchère du dixième a été faite dans les conditions et délais de la Loi.

MISE A PRIX : CENT SIX MILLE ET SEPT CENT EUROS (106.700 €)

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé le 26 mai 2010 au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO par la SCP MORELLI - MAUREL - SANTELLI-PINNA - RECCHI.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'AJACCIO avec consignation préalable de 10 % de la mise à prix, et dont il faut justifier à l'audience par attestation CARPA ou chèque de banque.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

Au cabinet de la SCP MORELLI - MAUREL - SANTELLI-PINNA - RECCHI, Diamant III, 2 Avenue de Paris, 20000 AJACCIO,
Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio le 23 juin 2011
Pour la SELARL le gérant
P. MARCIALIS

01

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PRELABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE
DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DE LA COMMUNE DE SORBO OCAGNANO

FORAGE OCAGNANO 34Q (Commune de SORBO OCAGNANO)
ET CAPTAGE DES SOURCES DE PINZI 1 et 2
(Commune de LORETO DI CASINCA)

1ère parution.

Le Préfet de Haute-Corse informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n°2011-165-0006 en date du 14 juin 2011, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de SORBO OCAGNANO, avec établissement des périmètres de protection des captages sus-visés

Les pièces du dossier seront déposées en Mairies de SORBO OCAGNANO et de LORETO DI CASINCA pendant 17 jours, du lundi 11 juillet au mercredi 27 juillet 2011 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, au maire ou au commissaire enquêteur, qui les joindront aux registres.

Mme Caroline DE LUCIA désignée comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Mairie de SORBO OCAGNANO - 20213 Sorbo Ocagnano

Lundi 11 juillet 2011 : de 9h à 12h

Mercredi 27 juillet 2011 : de 9h à 12h

Mairie de LORETO DI CASINCA - 20215 Loreto di Casinca

Mercredi 20 juillet 2011 : de 14h à 16h

Mercredi 27 juillet 2011 : de 14h à 16h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées, pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairies de SORBO OCAGNANO et de LORETO DI CASINCA et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoite Danesi - BP 187 - 20411 BASTIA Cedex 9).

Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la loi du 17 Juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CORTE, le 15 juin 2011
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de CORTE,
TONY CONSTANT

02

PREFECTURE DE CORSE DU SUD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE : AJACCIO

2ème parution.

Par arrêté préfectoral du 30 mai 2011 est prescrite une enquête publique en vue de recueillir l'avis de la population sur un projet de restauration écologique et paysagère du site du Ricanto

(demandeur : Conservatoire du Littoral représenté par M. Michel MURACCIOLE / 3 rue Luce de Casabianca 20200 BASTIA / 04.95.32.38.14).

Un dossier d'enquête sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie d'AJACCIO (DGST, 6 bd LANTIVY, AJACCIO) du lundi 27 juin au vendredi 29 juillet 2011 inclus, où il pourra en prendre connaissance et inscrire, le cas échéant, ses observations sur un registre d'enquête.

Mlle Christine CIANELLI, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des intéressés à la mairie d'AJACCIO (DGST, 6bd Lantivy) :

- lundi 27 juin 2011 de 9h00 à 12h00 ;

- mercredi 6 juillet 2011 de 14h00 à 17h00 ;

- jeudi 21 juillet 2011 de 9h00 à 12h00 ;

- vendredi 29 juillet 2011 de 9h00 à 12h00

Les intéressés auront la faculté de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie d'AJACCIO (DGST, 6 bd LANTIVY, BP412, 20304 Ajaccio cedex).

p/Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer
L'adjoint au directeur départemental - **Maurice COURT**

05

Avis rectificatif du 23/06/2011

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678
20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mél : direction@oehc.fr
web : www.oehc.fr

Nature du marché : Travaux

Objet : Travaux de renouvellement du sprinkler du lit bactérien à la station d'épuration de Sartène ville, située sur la commune de Sartène en Corse du Sud.

Envoi à la publication le : 06/06/2011

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Marché unique

Remise des offres : 04/07/11 à 16h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Retrouvez cet avis intégral sur www.oehc.fr

03

LA VILLE D'AJACCIO COMMUNIQUE

En application du code de l'Environnement, la Ville d'AJACCIO a élaboré un règlement local de publicité qui a fait l'objet de l'arrêté municipal N° 11-1528 en date du 9 juin 2011 relatif à la publicité, aux enseignes et aux préenseignes.

Conformément aux dispositions prévues au titre 3-section B1-alinéa 2 dudit arrêté, ainsi qu'à l'article 39 de la loi N°2010-788 du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2 de l'environnement), il doit être fait l'objet de texte et de ses annexes dans deux journaux régionaux.

L'arrêté et ses annexes seront consultables en Mairie d'AJACCIO à la Direction générale des services techniques au 6 Bd Lantivy (04 95 51 52 74).

04

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678
20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93

L'avis vise à établir un Accord-Cadre.

Objet : Fourniture de débitmètres électromagnétiques pour les installations de distribution et de production des réseaux d'irrigation et d'eau potable de l'OEHIC

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure : Avec un lot unique, à bons de commande

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Qualités techniques des matériels proposés

50 % : Prix des matériels proposés

Remise des offres : 18/07/11 à 16h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 23/06/2011

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur www.oehc.fr

Email...

al@informateurcorse.com

SCP Pierre-Yves FANTAUZZI, Nicolas FANTAUZZI

Notaires associés - 20260 Calvi

**DECLARATION
D'INSAISSABILITE**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Nicolas FANTAUZZI Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Pierre-Yves FANTAUZZI, Nicolas FANTAUZZI, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à CALVI, Résidence Casa Vecchia - BP 85, le 23 juin 2011 une déclaration d'Insaissabilité a été effectuée par : Monsieur Paul Antoine Edmond LEDOUX, Artisan plombier, demeurant à GALERIA (20245) La Fontanaccia. Né à REIMS (51100) le 6 mai 1964,

Portant sur la résidence principale du requérant :
Sur la commune de GALERIA (HAUTE-CORSE) 20260 Lieudit Fontanaccia,
Une maison à usage d'habitation élevé d'un étage sur rez-de-chaussée
- Au rez-de-chaussée : deux appartements
- A l'étage quatre chambres une salle de bains, une cuisine et un salon

Figurant au cadastre savoir :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
F	520	Fontanaccia	00ha 24a 93ca

Cette déclaration n'a d'effet qu'à l'égard des créanciers professionnels du déclarant dont la créance est née après la publication de l'acte au bureau des hypothèques.

Pour insertion, **Le Notaire.****AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif,
Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215
F-20187 AJACCIO CEDEX. Tél: 0495516464. Fax: 0495516621.
Courriel: commande.public@ct-corse.fr.
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Type d'organisme : Région.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.
Objet du marché : Remplacement de 6 voutes d'aération (SKYDOME) sur le toit du gymnase Lycée Georges Clémenceau - Sartène

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Nom du titulaire / organisme : Sarl SERDEF - ZI DE TRAGONE - 20620 BIGUGLIA.
Montant (H.T.) : 11.113.80 euros.

Date d'attribution du marché : 06-06-2011.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1

Éléments de facturation :**Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP :**

Collectivité Territoriale de Corse
Service des Bâtiments d'Enseignement - 22, cours Grandval BP 215
F-20187 Ajaccio cedex 1

Classification des produits :

• Travaux de construction.

COMMUNE DE MURO**Nom et adresse officiels du Maître d'Ouvrage :**

Commune de Muro

Correspondant : Monsieur le Maire de Muro

Mairie - 20225 MURO

Tél : 04.95.61.72.16 - Télécopie : 04.95.61.81.51

Courriel : casacumuna.20225.muro@wanadoo.fr

Objet du marché : Diagnostic de situation schéma directeur d'intervention pour «l'accès Casa Cumuna» (Mairie et Ecole).

Lieu d'exécution : territoire communal de Muro.**Date prévisionnelle de début des prestations :** 1er octobre 2011**Forme juridique :**

Pourront soumissionner des prestataires uniques ou des groupements solidaires. Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- prix des prestations : 60 % ;

- délais d'exécution : 40 % .

Type de procédure : procédure adaptée (Art.28 CMP)**Date limite de réception des offres :** Lundi 18 juillet 2011

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : remis ou adressés gratuitement sur demande à l'adresse du maître d'ouvrage.

Date d'envoi du présent avis à la presse : 28 juin 2011**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA
CONCURRENCE N° 09/2011****1. Identification du pouvoir adjudicateur qui passe le Marché :**

Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse
Résidence ROCADE PADULES Bâtiment A1 - Route d'Alata
BP 11956 20700 AJACCIO CEDEX 9
Tel : 04.95.32.33.12 - Fax : 04.95.32.76.99
Email : jpgiansily.smac@wanadoo.fr

2. Procédure de passation : La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, définie à l'article 28 du code des marchés publics, avec possibilité de négociation.

3. Objet du Marché : Fourniture et pose de plaques de PVC.**Code CPV :** - 45320000-6 - Travaux d'isolation.**4. Lieu d'exécution :** Abattoir de Porto-Vecchio, Commune de Porto-Vecchio, Corse-du-Sud.**5. Délais d'exécution :** Deux mois maximum à partir de la notification. L'abattoir étant en exploitation.**6. Caractéristiques principales :** Fourniture et installation de plaque de PVC afin d'isoler les murs intérieurs de l'abattoir de Porto-Vecchio, Corse du Sud.**7. Modalités essentielles de financement et de paiement :** Fonds propres de la personne publique. Paiement sur facture mensuelle globale, à 30 jours maximum par virement au moyen d'un mandat administratif.**8. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** Certificats et attestations prévus aux articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics.**9. Critères de sélection des candidatures :**

- candidats ayant fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment remplis et signés ;

- les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont suffisantes par rapport aux prestations objet de la consultation ;

10. Critères de jugement des offres : Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du code des marchés publics, au regard des critères suivants :

- Valeur technique (60 %)

- Prix (40 %)

11. Délai de validité des offres : 120 jours**12. Retrait du dossier :** Sur demande à l'adresse mentionnée au 1, ou téléchargé sur le site <https://achatspublicscorse.com/smac>**13. Renseignements techniques et administratifs :** Sur demande à l'adresse mentionnée au 1.**14. Adresse de remise des offres :** à l'adresse mentionnée au 1.**16. Autres renseignements :** Les offres devront être formulées en langue française et exprimées en euros.**Forme juridique du groupement :** groupement solidaire. Options et variantes peuvent être proposées.**17. Date limite de dépôt des offres :** lundi 18 juillet 2011 à 16h00.**18. Date d'envoi à la publication :** mardi 28 juin 2011.**Le Président,****Société Informatique
et Télématique Corse
(SITEC)**

Société d'Economie Mixte Locale
Au capital de 3.192.000 €uros
Siège social : Zone Industrielle du Vazzio
Ajaccio (Corse du Sud)
SIRET : 339 552 648 000 18
RCS : Ajaccio - 86 B 189

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 février 2011 que : Le Conseil d'Administration décide de renouveler sa confiance envers Jean-François ROSSI Directeur Général Unique et ce pour une durée de 4 ans. Le mandat actuel courant jusqu'au 30 juin 2011, le renouvellement porte sur la période du 1er juillet 2011 au 30 juin 2015.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

MAUD

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7800 euros
Siège : 18, rue du Fort Lacroix
20200 Bastia (Corse) - 490 521 564 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2011, a été nommé gérant en remplacement de M. Régis Vannucci, démissionnaire, Monsieur José Giorgi, demeurant Immeuble Le Pietraserena, Bât. C, 20200 Ville de Pietrabugno, pour une durée non limitée à compter du 1er juin 2011. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

Bureau Insulaire d'Expertises

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622.45 euros
Siège social : route du Ruppione Porticcio
20166 Pietrosella (Corse)
421 729 708 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2011, il résulte que :

- Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 01/04/2011, celle suivante : **Bureau Insulaire d'Expertise Automobile.**

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

La dénomination de la société est : Bureau Insulaire d'Expertises.

Nouvelle mention :

La dénomination de la société est : Bureau Insulaire d'Expertise Automobile.

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/04/2011, de PIETROSELLA (Corse) route du Ruppione PORTICCIO, à Les Jardins du centre rue docteur Dell Pellegrino n°17 Bât E1 - 20000 AJACCIO (Corse du Sud).

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

Le siège social est fixé à PIETROSELLA (Corse) route du Ruppione, PORTICCIO.

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à Les Jardins du centre rue docteur Dell Pellegrino n°17 bis Bât E1 - 20000 AJACCIO (Corse du Sud).

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

Le représentant légal.

11

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : **ASJP OLETTA DISTRIBUTION** – **Capital** : 38.000 € – **Siège social** : Lotissement ALBA MARANA – Lieudit Pineto – 20290 BORGIO – **Objet** : Toute activité de type Supermarché ou d'Hypermarché. – **Président** : Monsieur Ange SANTINI, demeurant à BORGIO (20290) – 62 Lotissement U STAGNU – **Commissaire aux comptes titulaire** : la société TRINTIGNAC EXPERTS COMPTABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES, dont le siège social se situe à CANNES (06400) – 27 boulevard du Général Vautrin – **Commissaire aux comptes suppléant** : Monsieur Bruno ALLEAUME, domicilié à CANNES (06400) – 27 boulevard du Général Vautrin – **Durée** : 99 années – **RCS** : BASTIA. **Admission aux assemblées, exercice du droit de vote** : Tout actionnaire a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix sauf pour certaines décisions prévues par les statuts où chaque actionnaire dispose d'une voix. **Cessions d'actions** : les transmissions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés sauf pour les transmissions par décès au conjoint survivant ou à un héritier en ligne directe.

Pour avis, Le président.

10

M.M.D.P.

SARL au capital de 7 622,45 euros
 Siège social : 41, Rue du Wagram
 20000 Ajaccio
 RCS Ajaccio 421 729 146

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Carolina QUASTANA (épouse CASIMIRI) et a nommé en qualité de nouveau gérant Mr Don-Pierre, François, Charles CASIMIRI nom d'usage CASIMIRI-QUASTANA demeurant 41, Rue du Wagram "Villa Carolina" 20000 AJACCIO, pour une durée illimitée. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de Mme Carolina QUASTANA (épouse CASIMIRI) a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Mr Don-Pierre, François, Charles CASIMIRI nom d'usage CASIMIRI-QUASTANA.

La Gérance,

46

SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ENFANT S A E E

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 45.735 euros
 Siège social : 6 rue Emmanuel Arène
 20000 Ajaccio (Corse)
 398505461 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2011, il résulte que :
 Monsieur Charles-Jean COSTA, demeurant à PORTICCIO (Corse) 2 Résidence Capitello, a été nommé en qualité de nouveau co-gérant, pour une durée indéterminée, à compter du 1er juillet 2011.
 Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
Le représentant légal

29

Société Informatique et Télématique Corse (SITEC)

Société d'Economie Mixte Locale
 Au capital de 3.192.000 euros
 Siège social : Zone Industrielle du Vazzio
 Ajaccio (Corse du Sud)
 SIRET : 339 552 648 000 18
 RCS : Ajaccio - 86 B 189

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 avril 2011, que :
 L'Assemblée Générale prend acte de la nomination au Conseil d'Administration des personnes suivantes au titre des sièges réservés aux actionnaires membres du deuxième groupe :

Membres sortants :

- Madame AVALLONE Christiane ;
 - Madame BOSSY Annie ;
 - Monsieur MARY Jean.

Leur mandat a pris fin avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

Membres entrants :

- Monsieur DUFOUR Marc ;
 - Monsieur FRANCOIS Marc ;

Pour le temps restant à courir jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2016.

Membre réélu :

- Monsieur MARY Jean.

Pour le temps restant à courir jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2016. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

32

Société Informatique et Télématique Corse (SITEC)

Société d'Economie Mixte Locale
 Au capital de 3.192.000 euros
 Siège social : Zone Industrielle du Vazzio
 Ajaccio (Corse du Sud)
 SIRET : 339 552 648 000 18
 RCS : Ajaccio - 86 B 189

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 avril 2011, que :
 La société COREVAL - 15, Avenue Colonna Colonna d'Ornano - 20000 Ajaccio a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur PERRET Alain - 15 Avenue Colonel Colonna d'Ornano - 20000 Ajaccio, dont le mandat arrivait à échéance.
 La société KPMG représentée par Monsieur Eric AMATO - Immeuble le Palatin - 3 Cours du Triangle - 92939 PARIS LA DEFENSE Cedex a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de DELOITTE TOUCHE TOHMATSU AUDIT - Les docks Atrium 10.4 - 10 place de la Joliette - 13002 MARSEILLE dont le mandat arrivait à échéance.
 Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

35

"FILIPPI AUTO"

Société par actions simplifiée
 Au capital de 3.843.700,00 Euros
 Siège social : Aéroport de Poretta
 20290 Lucciana - 497 220 574 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 Mai 2011 il résulte :
 De nommer la Société C2C représentée par Monsieur Eric LUCCHINI, 10 place de la Joliette ; Les Docks Atrium 10.1 ; 13002 MARSEILLE, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2016 en remplacement de la :
 Société Conseil et Expertise Comptable représentée par Monsieur Claude OLLIVIER, demeurant 2 bld de Louvain 13008 MARSEILLE, dont le mandat est arrivé à expiration.
 Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

38

Maître Alexandre SANTONI,

Notaire Bancarello, Route de Sartene,
 20169 Bonifacio



RECTIFICATIF

Dans l'insertion parue dans le journal du 03 au 16 juin 2011 concernant la vente de fonds de commerce Monsieur Pierre, Paul DEGORTES, commerçant, et Madame Paulette, Marie FOATA, Au profit de La société dénommée AK 2A, société à responsabilité limitée, au capital de 7.000,00 Euros, dont le siège social est à BONIFACIO (20169), FRANCE, Lieudit Campagro, identifiée sous le numéro SIREN 530856855

Au lieu de :

Sur le territoire de la commune de BONIFACIO (20169)

Un fonds de commerce de BOULANGERIE, PÂTISSERIE, PIZZERIA VENTE DE BOISSONS, SALON DE THE, CREPERIE, BUREAU DE CHANGE, connu sous l'enseigne : "SALON DE THE SAINT ERASME" situé et exploité 1, Montée Rastello

Il convient de lire :

Sur le territoire de la commune de BONIFACIO (20169)

Un fonds de commerce de BOULANGERIE, PÂTISSERIE, PIZZERIA, VENTE DE BOISSONS, SALON DE THE, CREPERIE, BUREAU DE CHANGE, connu sous l'enseigne : "SALON DE THE SAINT ERASME" situé et exploité à BONIFACIO, Place Saint Roch

Pour unique insertion. Le notaire.

23

UZIK

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 100.185 euros
 Siège social : La Citadelle
 20260 Calvi (Corse)
 438947566 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2011, il résulte que la date de clôture de l'exercice social a été modifiée, elle est désormais fixée au 30 juin 2011.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de SIX (6) mois, qui a commencé à courir le 1er janvier 2011 et se terminera le 30 juin 2011. L'exercice social débutera le 1er juillet et se terminera le 30 juin de chaque année. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

37

Société d'Exploitation Hôtelière d'ALGAJOLA

Société par actions simplifiée
 Au capital de 10.000 euros
 Siège : 7A, rue A Marina, 20220 Algajola
 RCS Bastia : 528 977 457

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Algajola, du 16 juin 2011, enregistré à Bastia, le 21 juin 2011, bordereau 2011/686, case n°4, ext. 1765, l'Indivision Allegrini a donné à bail à titre de location-gérance à la Société d'Exploitation Hôtelière d'Algajola, S.E.H.A., immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 528 977 457 un fonds d'hôtel, restaurant, location exploité à Algajola 20220, 7A, rue A Marina, à compter du 1er janvier 2011 pour une durée de 7 ans.

En vertu de ce contrat, la Société SEHA exploitera le fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité. L'Indivision Allegrini ne sera tenue d'aucune dette ni d'aucun engagement contracté par le gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire.

Pour unique insertion, Le bailleur.

34

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE HAUTE CORSE

DECISION D'APPROBATION DU 16 MAI 2011

DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

CONSTITUTIVE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE HAUTE-CORSE

Par décision du Premier président de la Cour d'appel de Bastia, du Procureur général de cette cour et du Préfet de la Haute-Corse.

ANNEXE EXTRAITS DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT

Le groupement est administré par un conseil d'administration.

Il réunit les membres suivants :

- L'Etat, représenté par le Préfet du département de la Haute-Corse et par le Président du Tribunal de Grande Instance de Bastia ;
 - Le Département de la Haute-Corse, représenté par le Président du Conseil Général ;
 - L'Association départementale des Maires représentée par son président ;
 - L'Ordre des Avocats du barreau de Bastia, représenté par son bâtonnier en exercice ;
 - La Caisse des Règlements Pécuniaires du barreau de Bastia, représenté par son président en exercice ;
 - La Chambre interdépartementale des Huissiers de justice de Corse, représentée par son président en exercice ;
 - La Chambre départementale des Notaires de la Haute-Corse, représentée par son président en exercice ;
 - L'Union Départementale des Associations Familiales de la Haute-Corse, représentée par son président.
 - La Mairie de Bastia, membre admis selon les conditions de l'article 145 du décret du 19 décembre 1991 modifié.
- Le siège du groupement est fixé au Tribunal de Grande Instance de Bastia. Le groupement est constitué pour une durée de 6 ans. La tenue des comptes du groupement est assurée selon les règles de droit privé.

48

EGES

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 5000 euros
 Siège : Ajaccio 20090 (Corse du Sud)
 Résidence CINARCA C
 Montée Saint-Jean
 RCS Ajaccio : B 507 831 741

Suivant décision du 04 mai 2011, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société malgré les pertes.

Pour avis,

50

NUANCES

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7622,45 euros
 Siège : Immeuble LANIELLA II
 20260 Calvi
 RCS Bastia : Siret : 43463040600016

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2011, faisant suite à la démission de Mme Marguerite Blin de ses fonctions de gérant en date du 31 décembre 2010. Il a été décidé de nommer en qualité de nouveau gérant à compter du 1er janvier 2011, Monsieur Jean-Louis Munier, né le 12 décembre 1953 à Tefechoune (Algérie), divorcé demeurant 42, rue Clémenceau à Calvi, 20260, et ce, pour une durée illimitée.



AVIS DE CONCOURS

Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle des directions départementales à BASTIA - Avis d'appel public à candidature n°19/2011

Ce concours est couvert par : la directive 2004/18/CE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Département de la Haute-Corse, à l'attention de M. Filippi Antoine, Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc, F - 20405 Bastia cedex 9, Tél : +33 49555779, Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : +33 495550237 - Adresse(s) internet : <http://www.cg2b.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenues : Département de la Haute-Corse - DIRT - Service des Bâtiments, à l'attention de M. Pavy Thierry, Immeuble Sorini, F - 20405 Bastia Cedex, Tél : +33 495349135, Email : tpavy@cg2b.fr, Fax : +33 495349145

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Département de la Haute-Corse - S.J.C.P., à l'attention de M. Filippi Antoine, Hôtel du Département - Rond Point du Maréchal Leclerc - 1er étage, F - 20405 Bastia Cedex 9, Tél : +33 49555779, Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : +33 495550237

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité ou activité(s) principale(s) : Collectivité territoriale - Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET DU CONCOURS / DESCRIPTION DU PROJET

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au concours / projet par le pouvoir adjudicateur : Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur "esquisse" pour la construction du bâtiment des directions départementales à Bastia (regroupement des services administratifs du Département).

II.1.2) Description succincte : Concours de maîtrise d'œuvre restreint sur "esquisse" pour la construction du bâtiment des directions départementales à Bastia (regroupement des services administratifs du Département).

Le département de la Haute-Corse envisage de construire un pôle administratif dans le quartier de l'Annonciade sur des parcelles jouxtant les archives départementales. Ce bâtiment accueillera 3 directions et sera de type W probablement classé en 3ème catégorie et sera conforme à la RT2012.

Surface utile prévisionnelle : environ 5200 m² ainsi que 300 places de stationnement minimum dont la majeure partie en superstructure.

Montant prévisionnel des travaux 15.600.000 euros HT

Etendue de la mission : Mission de base + Missions complémentaires : QUANT + OPC.

Prestations à fournir par les candidats : esquisse.

Délais de remise des prestations par les candidats admis à concourir : 5 mois

II.1.3) Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 71000000, 71221000

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Critères de sélection des participants :

a) Le présent avis s'adresse à un maître d'œuvre ou une équipe de maîtrise d'œuvre disposant obligatoirement :

- de compétences en matière d'architecture (diplôme en architecture DPLG ou équivalent pour le mandataire), y compris dans ses composantes techniques (structures, fluides, VRD, SSI), environnementales (thermicien spécificité : BBC) et économique de la construction nécessaires à l'opération telle qu'envisagée,

- d'expérience : le candidat présentera une sélection de 3 opérations de bureaux dont au moins une sera d'importance équivalente ou supérieure à l'opération envisagée. En cas de groupement, l'architecte sera mandataire du groupement. Des références et compétences partagées au sein de l'équipe en matière de qualité environnementale sont souhaitées.

b) Critères de sélection des concurrents

- Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate,
- Qualité des références fournies.

c) Dossier de candidature à remettre

Dossier administratif :

- l'imprimé DC1 dûment complété dans toutes ses rubriques, daté et signé. En cas de groupement, il est précisé obligatoirement à la rubrique E la spécialité exercée par chacun des membres du groupement candidat,

- L'imprimé DC2 dûment complété, daté et signé.

- le pouvoirs de la personne habilitée à engager la candidature ou les membres du groupement candidat,

- la déclaration sur l'honneur que le candidat n'est pas interdit d'accès à la commande publique,

- s'il n'est pas en mesure de fournir le chiffre d'affaires global des 3 derniers exercices disponibles, fournir un document équivalent,

- les attestations détaillées d'assurance responsabilités civiles professionnelle et décennale en cours de validité,

- s'il s'agit d'un groupement, la justification des capacités dont il disposera pour l'exécution du marché.

Dossier technique : Le détail du dossier technique à remettre par les candidats est indiqué au chapitre « Autres informations » du présent avis.

III.2) La participation est réservée à une profession particulière :

Oui Profession d'architecte selon les dispositions de la loi 77-2 du 3.1.1977 modifiée sur l'architecture.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de concours : Restreint (Nombre envisagé de participants : 3)

IV.2) Noms des participants déjà sélectionnés : Aucun participant n'est sélectionné.

IV.3) Critères d'évaluation des projets :

- Qualité de la réponse au programme
- Compatibilité du projet avec l'enveloppe prévisionnelle.

Ces critères seront explicités dans le règlement de concours à la lumière des enjeux et objectifs définis dans le programme.

IV.4) Renseignements d'ordre administratif

IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 19/2011

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels : Les documents contractuels et additionnels sont remis gratuitement.

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation : 29 juillet 2011 à 12h00

IV.4.5) Langue(s) dans lesquelles les projets ou les demandes de participation peuvent être rédigés : Français.

IV.5) Récompenses et jury

IV.5.1) Une ou des prime(s) sera / seront attribuée(s) : Oui.

Nombre et montant des primes à attribuer : Il sera versé la somme de 60.000 euros HT à chacun des 3 concurrents sélectionnés ayant remis des projets jugés complets et conformes au règlement du concours. Cette prime pourra être réduite si le candidat ne répond pas aux exigences du règlement du concours. Pour le candidat adjudicataire, cette indemnité constituera une avance et sera comprise dans le montant de la rémunération.

IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants : Précisé dans le règlement du concours.

IV.5.3) Contrats faisant suite au concours : Oui. Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours.

IV.5.4) La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur : Non.

IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés : La composition du jury n'est pas arrêtée à ce jour. Elle sera précisée dans le règlement du concours transmis avec l'ensemble des documents du dossier de consultation remis aux trois candidats sélectionnés.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Ce concours s'inscrit dans un projet / programme financé par des fonds communautaires : Non.

VI.2) Autres informations :

Dossier technique à remettre par les candidats :

- une lettre mettant en évidence sa motivation vis-à-vis de l'opération envisagée (1 page format A4)

- une présentation synthétique du candidat ou de l'équipe candidate : composition, titres d'étude, compétences, répartition des tâches, identification des moyens humains mis à la disposition du projet avec les CV et diplômes des intervenants. (3 pages format A4 maximum)

- un dossier présentant une liste des principales références précisant pour chacune d'elles le nom du maître d'ouvrage, l'importance, la complexité de l'opération, l'année de sa réalisation, la mission réellement effectuée, le rôle tenu par le candidat, ainsi qu'une note d'organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, une note de présentation définitive, notamment, comment l'équipe intègre la RT2012 dans le processus de conception. Des références et compétences partagées au sein de l'équipe en matière de qualité environnementale étant souhaitées, préciser les références mettant en œuvre des techniques environnementales.

- l'attestation d'inscription à l'ordre pour les architectes (ou document équivalent pour les architectes étrangers) datant de moins d'un an à la date de remise des candidatures.

- les titres d'études et professionnels du ou des responsables de la prestation objet du marché

- les certificats de qualifications professionnelles détenus.

- la présentation d'une sélection de 3 références à titre nominatif ou sous forme de travail collectif, pour des opérations de bureaux dont au moins une pour des montants équivalents ou supérieurs au montant du projet. Ces références principales seront illustrées sous forme d'affiches (3 formats A3) avec photos, plan de masse, 1 plan courant, perspectives, il sera précisé également la localisation de l'opération, le maître d'ouvrage, les surfaces utiles, les coûts travaux et la date de réception

- les références sélectionnées seront aussi insérées dans un CD (format type pdf) afin qu'elles puissent être projetées au jury. Ce CD comprendra aussi la présentation synthétique de l'équipe candidate (format type doc ou xls).

- les références de complexité équivalente à l'opération seront mises en évidence,

- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années,

- la description de l'équipement technique (notamment informatique) dont dispose le candidat pour la réalisation de marchés de même nature,

Les imprimés DC1 et DC2 à remettre par les candidats sont téléchargeables sur http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm

Remise des candidatures : Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des plis par voie papier (recommandé avec avis de réception ou dépôt contre récépissé jusqu'à la date et l'heure limite mentionnée dans le présent avis) à l'adresse suivante : Département de la Haute-Corse, S.J.C.P. Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc, 20405 Bastia cedex 9. Ce pli fermé portera les mentions: " Concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur esquisse pour la construction du bâtiment des directions départementales à Bastia - Ne pas ouvrir". La transmission des candidatures par voie électronique est autorisée sur la plateforme de dématérialisation Achatpublic.com à partir de l'adresse :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_Y_TONC9kr6.

Les documents de candidatures qui nécessitent une signature seront accompagnés d'un certificat de signature (Autorités de certification :

<http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>). Le fichier reçu contenant un virus ne sera pas réparé et sera considéré comme non reçu. Le double envoi par voie électronique et par courrier papier n'est pas accepté.

Conditions d'utilisation de la salle des marchés :

<https://www.achatpublic.com/sdm/ent/dce/charteService.jsp>

Manuel d'utilisation de la plate-forme :

http://www.achatpublic.com/apc3/SDME_manuels.php

Pré-requis techniques et conditions générales d'utilisation de la plate forme de dématérialisation : http://www.achatpublic.com/apc3/index_espace-pro-entreprise.php.

Hotline dématérialisation : tel : 0892 232120 / courriel : support@achatpublic.com.

Marché de maîtrise d'œuvre consécutif au concours :

Le marché qui suivra le concours est un marché de service soumis à l'AMP.

Les candidats sélectionnés pourront répondre sous la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire ou d'un groupement solidaire. En cas de groupement, le mandataire qui ne pourra se présenter que dans une équipe, devra être obligatoirement un architecte. En revanche, les autres membres du groupement peuvent être candidats dans plusieurs équipes. Une équipe dont l'un des cotraitants aurait participé aux études préalables de l'opération ne pourra être retenue.

Modalités de financement et de paiement : Fonds propres de la collectivité. Virement avec mandatement à 30 jours.

Le marché de maîtrise d'œuvre est passé à prix provisoire jusqu'à la fixation du forfait définitif. L'unité monétaire utilisée est l'Euro.

Délai prévisionnel d'exécution des travaux : environ 40 mois.

Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex, Tél : +33 495328866. Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr. Fax : +33 495328855. URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

VI.4) Date d'envoi du présent avis : 28 / 06 / 2011

Date limite de réception des projets ou des demandes de participation : 29 juillet 2011 à 12h00

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Jean LECCIA.

SARL « CASA MAIO »

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 €
Siège social : La Tour Génoise
Porto - 20150 Ota
RCS : Ajaccio 482 118 965

Avis d'augmentation de capital par apport en nature - Additif

Suivant acte sous seing privé en date du 1/05/2011 à Ota enregistré au service des impôts des entreprises d'Ajaccio, le 08/06/2011, bordereau 2011/393, Case n°3, Mr. Maranelli Dominique apporteur, demeurant à Stantaja 20150 OTA a apporté à la SARL CASA MAIO, un fonds de commerce de restauration traditionnelle exploité lieu dit Porto Marine 20150 OTA pour une valeur de 283.000 euros

La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 1er mai 2011.

Les oppositions seront reçues au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio Palais Finosello avenue Maréchal Lyautey - BP 62500 - 20186 AJACCIO CEDEX 2. Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

LE CAP LOCATION

SNC au capital de 41.000 euros
Siège social : 80, Boulevard du Cap,
20200 Bastia
RCS Bastia 499 238 202

Réunis en AGE du 1er octobre 2010, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 12.000 euros pour le porter à 53.000 euros par compensation de créances.

L'article 8 des statuts est modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia

SCI RAFFALLI

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 euros
Siège social : 71, Cours Napoléon
20000 Ajaccio
478747561 RCS Ajaccio

Suivant décision collective des associés en date du 31 mai 2011, il résulte que : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/04/2011 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur RAFFALLI Daniel, demeurant 71, cours Napoléon, 20000 AJACCIO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 71, cours Napoléon, 20000 AJACCIO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Mention sera faite au RCS : AJACCIO

Pour avis,

AJACCIO DISTRIBUTION

SAS au capital de 5.024.790 euros
Siège : Campo dell'Oro RN 196
Route de Sariène - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 494 188 980

Suivant un procès-verbal en date du 2 juin 2011, l'associée unique a décidé de transférer le siège social **ZI Route de Paris, 14120 Mondeville**, à compter du 2 juin 2011. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Caen.

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : « **Casa Furcina** »
Capital social : 2000,00 Euros
Siège social : Casa Furcina, 20245 Galeria

Objet social : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-même, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement, tous placement de capitaux sous toutes formes y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations parts sociales et en général, toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : Cinquante ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Les associés n'ont fait que des apports en numéraire : A savoir la somme de 2000,00 Euros. Ladite somme a été déposée auprès de l'agence bancaire du Crédit Agricole à Calvi.

Gérance : Monsieur Jean-Marie SEITE, né le 13 juin 1956 à Paris, divorcé, de nationalité française, demeurant 9, rue Bréa, 75006 Paris est nommé premier gérant.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

A DENA

SARL au capital de 1.200 €uros
Siège social : L'Espace du Stiletto-Luciani,
ZA du Stiletto, Route de la Rocade Lot 23
20090 Ajaccio - RCS Ajaccio 521 375 360

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2011, l'AGE a décidé :

- supprimer l'ancien objet social et de le remplacer par "Prêt à porter, maroquinerie, chaussures, accessoires et souvenirs".

- de transférer le siège social du Lieu dit Rosetto 20117 CAURO à l'**Espace du Stiletto-Luciani ZA du Stiletto, Route de la Rocade Lot 23, 20090 AJACCIO**, à compter de ce jour

Les articles 2, et 4 des statuts ont été modifiés.

La Gérance,

Suivant un acte en date du 6 juin 2011, Il a été mis fin au contrat de location gérance consenti à compter du 1er janvier 2010 par la société SODIMOB, Société en nom collectif au capital de 1.600 euros, ayant son siège ZI Route de Paris, 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 328.242.136.

A : la société ALPHA DISTRIBUTION, SARL au capital de 1.000 euros, ayant son siège social à AJACCIO (20000), 10, rue Docteur Dell Pellegrino, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 509.627.378. Portant sur un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché, sis et exploité à AJACCIO (20000), 10 rue Docteur Dell Pellegrino, Quartier Saint Jean, sous l'enseigne « **CARREFOUR CITY** », et cela à compter du 5 Juin 2011.

CHANGEMENT DE NOM

M. Pierre François Charles Roger SENTENAC, né à Bastia le 21 novembre 1983, demeurant Route de la Mer, 20240 Ghisonaccia, (Hte-Corse), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de FRANCISCI.

EURL AMBULANCES DE LUCCIANA

Au capital de 1000 euros
Siège : Centre Europa Route de l'Aéroport
20290 Lucciana
RCS Bastia - Siret : 521 599 084 00014

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE ET MODIFICATION OBJET SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 27 juin 2011, l'assemblée générale extraordinaire a décidé à compter du 27 juin 2011.

- de remplacer la dénomination sociale EURL AMBULANCES DE LUCCIANA par **EURL C.L.S.**

- de modifier l'objet social de transport sanitaire, pour le remplacer par l'achat, la location et la vente de véhicules en tout genre.

En conséquence les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés par avenant en date du 27 juin 2011.

Pour avis,

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

Par jugement en date du 21/06/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a reporté au 31/05/2010 la date de cessation des paiements de :

Mattei David Pierre René
Négoce Habitat - Avenue Valrose
20290 Borgo

Act. Détenu à la Maison d'Arrêt
20290 Borgo

Activité : Menuiserie Aluminium et PVC

RCS Bastia : Non inscrit

RM : N°392 659 579 (366.06.2B)

Actuellement et état de liquidation judiciaire.

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

L'ECUME DES JOURS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 euros
Siège : 9, Boulevard Albert 1er
20000 Ajaccio (Corse)
498 242 916 RCS Ajaccio

Suite à l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 mars 2011, il résulte que :

Monsieur Jean-François Istria, demeurant à Ajaccio (Corse), Le Palazzu, rue Rossi, est nommé gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Jean Louis Fieschi, gérant démissionnaire, en date du 22 mars 2011.

Pour avis, le représentant légal.

SARL ARCOPROTEC

Avis est donné de la modification de l'objet social de la **SARL ARCOPROTEC** immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°532 102 415.

Nouvel objet social à compter du 01/06/11 : La protection physique des personnes, le transport des valeurs, la sécurisation d'infrastructures, la sécurisation de véhicules».

Téléphone : 04 95 32 04 40
Informateur Corse Nouvelle

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde - Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 06 Juin 2011, le Tribunal prononce LA LIQUIDATION JUDICIAIRE à l'égard de :

Mme Françoise Cesari, Infirmière
Ayant son siège social : Résidence Massoni, Immeuble Les Lillas, 20600 Lupino-Bastia

Forme : Profession libérale

Activité : Infirmière

Date de cessation des paiements : Provisoirement le 6 juin 2011

Juge commissaire : Olivier SCHWEITZER Juge commissaire titulaire et Michel HUBER Juge commissaire suppléant :

Mandataire judiciaire : Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bt. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : F/F le Greffier.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Bastia en date du 21/06/2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LG Bijoux**

Siège : 11, Boulevard Paoli, 20200 Bastia (Corse)

Objet : La vente au détail de bijoux fantaisie ;

La vente au détail de bijoux en métaux précieux, de montres....

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2000 euros

Gérance : Mme Laurence Giampietri, demeurant Bisinchi, 20235 Bisinchi (Corse),

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis et mention, la gérance.

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 10 juin 2011, la SARL PASCIANA, dont le siège social est situé à Ota (20150), Ld Porto, Monte Rosso, représentée par la gérante Madame Saveria RASTRELLI demeurant à Porto (20150), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 520 704 495, a donné en location-gérance à la SARL « HVFL 2010 », dont le siège social est situé à Ota (20150), Porto Marine, représentée par le gérant, Monsieur Hervé VALDRIGHI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 530008473, un fonds de commerce snack, hôtel, connu sous le nom de "Monte Rosso", sis et exploité à Ota (20150), Porto Marine, à compter du 10 juin 2011 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

ERRATUM

Dans l'avis paru le 18 mars 2011, concernant la SCI FIUMINALE (RCS 338 746 217).

Il fallait lire en préambule : Suite à son décès Monsieur Jean Pierre Franceschetti, n'est plus co-gérant de la SCI FIUMINALE.
Dont acte.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Direction Interregionale des Services Penitentiaires PACA-CORSE, 4 Traverse de Rabat BP 121 - 13277 Marseille cedex 9

Objet du marche : Intitule : Travaux de cablage en courant faible pour les locaux du SPIP de Bastia.

Le present marche a pour objet la realisation de travaux de cablage en courant faible pour les locaux du Service Penitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) situe a BASTIA. Marche de travaux passe en procedure adaptee en application de l'article 28 du code des marches publics. Marche complementaire ou pour prestations similaires possible conformement aux articles 35 II 5° et 6° du code des marches publics. Une negociation sera envisagee avec tous les candidats dans la mesure ou l'offre tarifaire du candidat classe premier excede les credits budgetaires alloues pour l'operation.

Date previsionnelle de debut des prestations : aout 2011

Criteres d'attribution : Les criteres retenus pour le jugement des offres seront ponderes de la facon suivante :

Prix : 40%

Valeur technique : 40%

Delai de realisation des travaux : 20 %

Mode de reglement du marche : Le present marche est finance sur le budget 2011 du Ministere de la Justice, Chapitre 0107, Titre III. Les sommes dues seront payees dans un delai global de 30 jours, a compter de la date de reception des factures ou des demandes de paiement equivalentes, par virement administratif.

L'euro est la monnaie de compte du marche

Date limite de reception des offres : le 18 juillet 2011 a 12h00.

Les criteres intervenant au moment du jugement de la candidature sont :

Capacites techniques et financieres Presentation des candidatures :

Formulaire DC1 ou, a défaut, lettre de candidature (ou declaration d'intention de soumissionner) dûment datee et signee Formulaire DC2 ou, a défaut, declaration du candidat accompagnee des declarations et attestations mentionnees aux articles 44 et 45 du code des marches publics REFERENCES ET/OU QUALIFICATIONS DU CANDIDAT permettant d'évaluer les capacites financiere et techniques du candidat :

Declaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marche, realises au cours des trois derniers exercices disponibles ou pour les entreprises nouvellement creees declaration appropriee de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Declaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernieres annees ou a compter de sa date de creation pour les entreprises nouvellement creees

Declaration indiquant l'outillage, le materiel et l'equipement technique dont le candidat dispose pour la realisation de la prestation.

Modalites d'obtention du dossier de consultation :

Direction Interregionale des services penitentiaires de PACA CORSE Departement du Budget et des Finances Unite des Achats et des Marches Publics 4, Traverse de Rabat BP 121 13277 Marseille

aupres de Mademoiselle Elodie GIRAUD-GIRARD

a) le solliciter par courrier a l'adresse ci-dessus ou par fax au 04.91 40 84 85 b) le solliciter par courriel a l'adresse suivante: elodie.giraud-girard@justice.fr c) le retirer sur le site dematerialise www.marches-publics.gouv.fr sous la reference SP20-11-001 Visite recommandee pour cela contacter Mr Xavier CECCOLI au 06.03.58.61.70. Ou de Mme Michelle POULHES au 04 95 34 87 08.



AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : M. le président du Conseil Exécutif, collectivité Territoriale de Corse 22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex, tél. : 04-95-51-64-64, télécopieur : 04-95-51-66-21, courriel : commande.publique@corse.fr, adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Objet du marché : Réalisation graphique, mise en page, suivi technique et suivi de fabrication de la plaquette des manifestations culturelles Eté 2011 et de la plaquette agenda des tournées " a canzona in giru " de la Collectivité Territoriale de Corse - Service de l'Ingénierie Culturelle

CPV - Objet principal : 79822500

Critères d'attribution retenus : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Valeur technique et de création sur la base du dossier et de la proposition de maquette fournie (60 %)

Prix (30 %)

Délai d'exécution (10 %)

Type de procédure : procédure adaptée.

Nom du titulaire / organisme :

Lot 1 : Plaquette des manifestations culturelles Eté 2011

Titulaire : MEDIACORSE - 1, rue Conventionnel Saliceti - 20200 BASTIA

Montant minimum HT : 4205,00

Montant maximum HT : 4435,00

Date d'attribution du marché : 27-06-2011

Lot 2 : Guide des tournées estivales Groupes Corses

Titulaire : MEDIACORSE - 1, rue Conventionnel Saliceti - 20200 BASTIA

Montant minimum HT : 3915,00

Montant maximum HT : 4215,00

Date d'attribution du marché : 27-06-2011

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse - Direction Juridique et de la Commande Publique 22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28 Juin 2011

Email... al@informateurcorse.com

Département de la Haute-Corse

COMMUNE D'OLETTA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

(Procédure Adaptée)

1. Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie d'Oletta
20232 Oletta
Tel : 04.95.39.01.09
Fax : 04.95.39.07.59

2. Correspondant :

M. Le Maire d'Oletta
Mairie d'Oletta - 20232 Oletta
Tel : 04.95.30.01.09

3. Objet du marché : Préparation et livraison en liaison froide des repas pour le restaurant scolaire.

Lieu d'exécution : Oletta

Type de marchés : marchés de fourniture et service

4. Caractéristiques principales :

Présentées le Cahier des Clauses Techniques Particulières et la DPGF

5. Les variantes ne sont pas autorisées.

6. Mode de passation du marché :

Défini par les articles 26.II.2°, 28 et 30 du code des marchés publics.

7. La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE D'OLETTA
Service marchés publics
Lieu-dit Fossi - 20232 OLETTA
Tel : 04.95.39.01.09 - Fax : 04.95.39.07.59

Ou téléchargement sur le site www.achatpublic.com

8. Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire

- Une déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La note technique remise par le candidat dans son offre devra présenter au minimum : les références et qualifications du candidat, les moyens humains et matériels prévus pour la réalisation de la prestation, la traçabilité et l'origine des produits utilisés, le pourcentage de produits frais (légumes, fruits, viandes, poissons, œufs, laitage, ...), les moyens mis en œuvre pour respecter les obligations minimales du cahier des charges, notamment en matière de sécurité alimentaire, la variété et la qualité nutritionnelle dans la proposition de menu établie pour 4 semaines et d'un manière générale, tous les éléments jugés utiles par le candidat et permettant de différencier son offre au regard des critères qualitatifs.

Ces éléments permettront de juger :

La capacité technique et professionnelle

Qualité et variété des menus proposés

Organisation fonctionnelle (refroidissement, conditionnement, livraison)

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

9. Date limite de remise des offres : Le 22 juillet 2011 à 12h

10. Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

• Note technique (appréciée sur mémoire technique) (60%)

• Prix des prestations (40%)

11. Durée de validité des offres : 90 jours

12. Conditions de remise des offres :

Adresse à laquelle l'offre doit être déposée ou envoyée par courrier avec avis de réception : MAIRIE D'OLETTA

Service marchés publics
Casa Cumuna Lieu-dit I Fossi
20232 OLETTA

13. Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiانو
20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66 Fax : 04.95.32.88.55

14. Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, bd Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex

15. Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 29 juin 2011

Le pouvoir adjudicateur,
M. Le Maire d'Oletta.

Notre
Site

www.corse-information.info

COMMUNE DE LUMIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Commune de LUMIO
R.N 197
20260 LUMIO
Tél : 04.95.60.89.00 - Fax : 04.95.60.76.00

2. PROCEDURE DE PASSATION :

Le présent marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

3. OBJET DU MARCHÉ :

Fourniture et pose d'un enduit extérieur sur le mur du parking de la Rimessa (122m²) – Avenue des Lauriers – 20260 LUMIO.

4. JUSTIFICATIONS A PRODUIRE :

Le candidat devra produire l'ensemble des pièces énumérées à l'article 3 du règlement de consultation.

5. CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Prix : 60%
- Délai de livraison : 40%

6. ADRESSE A LAQUELLE LE DCE PEUT ETRE OBTENU :

Le DCE pourra être directement téléchargé par les candidats sur le site Internet de la commune www.mairie-lumio.fr – rubrique vie municipale – marchés publics ou obtenu gratuitement sur support papier après demande auprès des services de la mairie :

Mairie de LUMIO
Hôtel de Ville - 20260 LUMIO
Tél : 04.95.60.89.00 Fax : 04.95.60.76.00

7. CONDITIONS DE DELAI :

Les offres devront parvenir à la Mairie avant le 18 juillet 2011 à 12 heures

8. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION :

Le 29 juin 2011.

Le Maire
Eugène CECCALDI.

COMMUNE DE LUMIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Commune de LUMIO
R.N 197
20260 LUMIO
Tél : 04.95.60.89.00 - Fax : 04.95.60.76.00

2. PROCEDURE DE PASSATION :

Le présent marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

3. OBJET DU MARCHÉ :

Travaux de revêtement des deux cours des écoles maternelle et primaire

4. JUSTIFICATIONS A PRODUIRE :

Le candidat devra produire l'ensemble des pièces énumérées à l'article 3 du règlement de consultation.

5. CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Valeur technique de l'offre : 40%
- Prix : 30%
- Délai de livraison : 30%

6. ADRESSE A LAQUELLE LE DCE PEUT ETRE OBTENU :

Le DCE pourra être directement téléchargé par les candidats sur le site Internet de la commune www.mairie-lumio.fr – rubrique vie municipale – marchés publics ou obtenu gratuitement sur support papier après demande auprès des services de la mairie :

Mairie de LUMIO - Hôtel de Ville – 20260 LUMIO
Tél : 04.95.60.89.00 - Fax : 04.95.60.76.00

7. CONDITIONS DE DELAI :

Les offres devront parvenir à la Mairie avant le 20 juillet 2011 à 12 heures

8 : DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION :

Le 30 juin 2011.

Le Maire
Eugène CECCALDI.

**L'Informateur Corse Nouvelle peut se charger de vos insertions
légalés dans tous les départements de France....**

"PASTEL"

SARL au capital de 11.200 €
Porté à 12.720 €
Siège social : 2 rue Stéphanopoli
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 449 144 385

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

L'AGE réunie en date du 21/06/2011 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 1520 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à onze mille deux cents (11.200) euros.

Il est divisé en 700 parts sociales de 16 euros chacune, entièrement libérées.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à douze mille sept cent vingt (12720) euros.

Il est divisé en 795 parts sociales de 16 euros chacune, entièrement libérées.

Les articles 6 « Apports » et 8 « parts sociales » sont également modifiés .

La gérance,

ACQUA PLOMB'2B

SARL en liquidation
Au capital de 6000 €
Siège : 68 RUE DES ALOUETTES,
20620 Biguglia
RCS Bastia 512340290

L'Assemblée Générale réunie le 29/06/11 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Brigitte ANZOLIN de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/05/11.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

OF CORSE VACANCES

SARL au capital de 100.000 €
Siège social : Route de Palombaggia,
Aghja di furnu
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 515 380 095

L'AGE réunie le 01/06/2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28/02/2011 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr Joris BROUSSELLE, demeurant 58, rue de l'Abbaye du Beau Bec 27940 COURCELLES-SUR-SEINE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Route de Palombaggia, Aghja di Fornu 20137 PORTO VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

**S.C.P. Patrick FOUQUET,
Béatrice DOMINICI,
Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI**
Notaire associé
20200- VILLE DE PIETRABUGNO,
Toga, Immeuble le Napoléon

Acte de Me Patrick FOUQUET, notaire associé à VILLE-DE-PIETRABUGNO, en date du 21 juin 2011, enregistré à la Recette des impôts de BASTIA, le 22 juin 2011, bordereau 2011/697, case n°1, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par : la société dénommée "PLF", Société à Responsabilité Limitée, au capital de 7622,45 Euros, dont le siège social est à BASTIA (20200), FRANCE, Route du Cap Quartier de TOGA, identifiée sous le numéro SIREN 433 555 240 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de BASTIA.

Au profit de la société dénommée "SARL LE PRESOIR", Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1000,00 Euros, dont le siège social est à BASTIA (20200), FRANCE, Route du Cap Quartier de TOGA, identifiée sous le numéro SIREN 532 391 240 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de BASTIA.

D'un fonds de commerce de débit de boissons 1ère catégorie, restaurant (grande restauration), casse-croute, salon de thé, à l'enseigne "LE PRESOIR", exploité à BASTIA (20200), Route du Cap, Quartier de Toga, pour lequel le CEDANT est identifié au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro SIREN 433555240.

Moyennant le prix de TROIS CENT QUATRE-VINGTS MILLE EUROS (380000,00 EUR.), payé comptant, s'appliquant savoir :

- Aux éléments incorporels pour : 360000,00 €
- Au matériel, mobilier et outillage pour : 20000,00 €

Entrée en jouissance au jour de l'acte. Oppositions chez le notaire dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour insertion. **Me FOUQUET**

L'Informateur Corse Nouvelle

peut se charger de vos
insertions légales
dans tous
les départements
de France....

Consultez-nous !

Téléphone :

04 95 32 04 40

Téléphone :

04 95 32 89 92

(Ligne directe Annonce légale)

Télécopie :

04 95 32 02 38

SIVoM du CAVO

Article 133 : liste des marchés conclus en 2010 en application de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par Arrêté du 10 mars 2009
(article 133 du code des marchés publics) Publication de cette liste sur <http://www.e-marchespublics.com>

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 4000 a 19.999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal Attributaire			
AEP - Assainissement : extension des réseaux a Taglio-Rosso	25/08/2010	GRAZIANI TP	20170			

MARCHES DE 20.000 a 49.999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal Attributaire			
AEP : Mise en place d'un accélérateur sur réseau pour améliorer la desserte du secteur Villata - Capicciola	14/04/10	KYRNOLIA	20137			

MARCHES DE 50.000 a 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal Attributaire			
Assainissement : Remise en état du réseau a Saint-Cyprien (Commune de Lecci)	20/04/10	SAS CIABRINI	20137			
AEP : Commune de Lecci - bouclage du réseau Mora dell'Onda entre les RD 668 et 468 - 2eme tronçon	20/05/10	SARL MALAGOLI	20137			
Assainissement : Extension a Pietra Rossa - Villata	29/06/10	SAS CIABRINI	20137			

MARCHES DE 90.000 a 124.999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal Attributaire			
AEP - Commune de Conca : 1) restructuration du réseau du quartier Marmontaja au village. 2) Extension du réseau de Favone le long de la RD n°168	15/11/10	SAS CIABRINI	20137			

MARCHES DE 193.000 a 999.999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal Attributaire			
AEP : Remplacement de canalisations en amiante ciment dans l'agglomération de Sainte Lucie de Porto-Vecchio	08/04/10	SAS CIABRINI	20137			
Assainissement : Commune de Lecci - extension du réseau au lieu-dit "Mora dell'Onda" - 1ere partie : réseau principal	15/11/10	SARL MALAGOLI	20137			
Assainissement : Commune de Lecci - 1) extension et renforcement du réseau au pont de l'Oso. 2) extension du réseau au lieu-dit "Mora dell'Onda"	15/11/2010	SARL MALAGOLI	20137			

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 4.000 a 19.999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal Attributaire			
Marche de Maîtrise d'œuvre : AEP - Conca - réseaux Marmontaja et Favone	09/02/2010	Cabinet BLASINI	20200			

MARCHES DE 20.000 a 49.999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal Attributaire			
Assainissement - Lecci (pont de l'Oso, Mora dell'Onda) : tests d'étanchéité et inspection télévisuelle	02/11/2010	SAM - SNC	98000			

73

ARCADIE, EURL au capital fixe de 5000 euros, 31 boulevard de la libération 83600 FREJUS. RCS FREJUS 510772072. Objet : Courtage, co-courtagement, capitalisation, opération d'assurance, d'audit, de conseil de formation. Activité connexes Conseil en entreprise. Durée : 99 ans. Gérance : TIHY MARIE-LAURE demeurant 98, route du cap, Lieu-dit Grigione 20200 San Martino di Lota. Suite AGE du 11-05-2011 et à compter du 26-05-2011: transfert de siège Résidence Porto Cardo, route supérieure, 20200 BASTIA, l'objet devient : Courtage, co-courtagement, capitalisation, opération d'assurance, audit, conseil formation, entreprise. Activité connexes. Statuts modifiés en conséquence. Formalités au RCS de FREJUS et bastia. Pour avis, le gérant.

68

OF CORSE VACANCES

SARL en liquidation
Au capital de 100.000 euros
Siège social : Route de Palombaggia,
Aghja di fornu - 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 515 380 095

L'Assemblée Générale réunie le 01/06/11 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Joris BROUSSELLE de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 28/02/2011. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

71

Société Grand Sud Développement

Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle au capital de 500 euros
Siège social : Les Quatre Portes
Lieu-dit PORETTA - 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 24 juin 2011, enregistré à la SIE de Porto Vecchio sous le bordereau n°2011/218 case n°2, le 24 juin 2011, il a été constitué, sous la dénomination **sociale Grand Sud Développement (GSD)** une société à responsabilité limitée unipersonnelle ayant pour **objet** l'étude, le métrage, la vérification de tous corps d'état relatifs à des projets de construction ; la maîtrise des coûts et l'assistance à la mise au point des projets de construction ; l'ordonnement, la planification et la coordination des chantiers et plus généralement toutes opérations s'y rapportant. Le **siège social** a été fixé à Les Quatre Portes Bât. B Lieu-dit PORETTA 20137 PORTO VECCHIO.

La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés est fixée à 99 années.

Le **capital social** s'élève à la somme de 500 EUR.

M. Marc QUILICHINI, demeurant à Gialla - 20137 Porto Vecchio, est désigné en qualité de **gérant** non associé.

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
M. Marc QUILICHINI gérant.

74

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Lumio du 27 juin 2011, enregistré à Bastia le 29.06.2011, b° n°2011/722, case n°3, ext. 1847, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : **SCI ANGELINA**

Capital : 1000 euros

Siège : 5, rue Colonna de Leca, Lumio 20260

Objet : Acquisition de tous terrains ou droits immobiliers notamment le droit de construire un ensemble immobilier à usage d'habitation d'une shon de 1900 m².

Durée : 15 ans à compter de son immatriculation au RCS

Gérants : M. Acquaviva René et Marie Noelle Filippini demeurant 5, rue Colonna de Leca, 20260 Lumio
Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,
Le gérant.

72

Matières Grises

SAS au capital de 1000 euros
Siège social ZI de Murtone
20 137 Porto-Vecchio
527 823 678 RCS Ajaccio

AUGMENTATION CAPITAL

Aux termes d'une décision de l'associé unique, en date du 25 mai 2011, ainsi que du certificat établi le 27 mai 2011 par le dépositaire des fonds, le capital social a été augmenté de 500 euros pour être porté à la somme de 1 500 euros.

Pour avis,
Le Président.

79

TERRAMEA

SARL au capital de 66.000 €
Porté à 166.000 €
Siège social : Maison Sorba Porto Pollo
20140 Serra di Ferro (Corse)
523 299 709 RCS Ajaccio

Suivant un PV d'AGE du 23/06/2011, il résulte que :
L'article 8 des statuts a été modifié de la manière suivante :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de soixante-six mille (66.000) euros. Il est divisé en mille trois cent vingt (1320) parts sociales de cinquante (50) euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-six mille (166.000) euros. Il est divisé en trois mille trois cent vingt (3320) parts sociales de cinquante (50) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Ajaccio

Pour avis,
Le représentant légal

L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

Téléphone : 04 95 32 04 40
(Secrétariat) - Informateur Corse

Email....

al@informateurcorse.com

JUDO / PAR LUCIEN MARFISI

JUDO CLUB DE LUCCIANA : UNE ANNÉE TRÈS PROMETTEUSE

La clôture de cette nouvelle saison du Judo Club de Lucciana a ravi les très nombreux parents mais également les passionnés de judo.

Cette réunion a été célébrée au **Cosec Mathieu Nucci** et a déchaîné tous les enfants que couve, avec une parfaite attention, l'éducateur **Eugène Nemesi**, de plus en plus populaire au sein de cette magnifique région de **Lucciana**.

On doit avant tout rappeler que ce club très généreux est constitué de 150 licenciés et est apprécié par les tous les judokas que dirige avec passion **Eugène Nemesi**.

Une progression qui a mis en évidence les brillants benjamins mais également les minimes dans les tournois régionaux et inter-régionaux.

Lors de cette saison, tous les mercredis, le «**CREM**» (**Centre Régional Entraînement des Minimes**) a permis à tous ces jeunes d'être promis au **pôle Espoir Corse**.

Au niveau des titres, le **Judo Club Lucciana** a remporté 15 titres régionaux. C'est remarquable. Mais il y a eu également deux podiums inter-régionaux.

Concernant les adultes, Eugène Nemesi précisait : «*Nous survolons la self-défense et le jujitsu brésilien qui comportent une trentaine de licenciés.*

Cette année, la ligue Corse, pour la première fois, nous a accordé l'opportunité de jouer nos championnats de Corse Benjamins à Lucciana, championnats qui regroupent 180 participants.

Je suis également très content de notre tournoi poussins – poussines, lesquels ont réussi de très belles figures.

Le tout regroupait 200 judokas venus des quatre coins de Corse. J'en suis très fier.

On citera également les éducateurs qui sont, eux aussi, sur la brèche et qui s'occupent, à longueur d'année, des judos de Canari, Luri, Saint-Florent, Biguglia et Vescovato. Ils sont tous dirigés par l'éducateur Lucien Desanti.

J'ajoute de mon côté que j'y participe également et suis intervenu deux fois sur les stages nationaux.

*D'autre part, la Ligue m'a confié une mission concernant le jujitsu adulte, le self adulte et le renforcement musculaire appelé «**TAISO**».*

Cette saison a été favorable et cette belle soirée a été très appréciée par tous.

Je tenais à clôturer cette saison et remercier notre président, Dominique Zattara, toujours disponible et heureux de transmettre sa passion du judo !

Bonnes vacances à tous et à toutes en attendant la reprise en Septembre et un grand merci pour votre passion du judo. »

Adapter les arrêtés Miot et doter la Corse d'un vrai pouvoir fiscal

Dans ce dernier volet d'un dossier consacré à la question foncière (voir notamment le n° 6368 de notre journal), Me Trani, après un état des lieux du foncier en Corse et l'examen de la « solution » du remembrement, invite à une adaptation des arrêtés Miot. Pour l'avocat, celle-ci ne peut se faire que par l'élargissement des compétences de la Région Corse. Explications...

Ce que contient le dispositif

Miot de MÉLITO, nommé administrateur général de l'île Corse par Napoléon, avait le pouvoir législatif. Ses arrêtés traitaient du régime de l'administration fiscale de la Corse. En leur Article III traitant des successions, ils stipulaient notamment ceci : «La valeur des immeubles, dont les héritiers légataires ou donataires étaient tenus de faire la déclaration pour les successions qui leur étaient échues, sera à l'avenir déterminée par le montant de la contribution foncière, et pour parvenir à cette fixation, la contribution foncière sera considérée comme le centième du capital sur lequel les droits à percevoir, d'après la Loi du 22 frimaire an 7, seront liquidés.» Les arrêtés MIOT prévoient donc une taxation de l'impôt sur les suc-

cessions sur la base de la contribution foncière calculée comme le centième du capital et suppriment les sanctions pour défaut de déclaration, le dernier alinéa de l'Article III prévoyant ceci : «La peine du droit en sus encourue, pour défaut de déclaration dans le délai de six mois, restera abrogée».

Les règles d'assiette, équivalant à une quasi-exonération, furent respectées.

En 1949, la contribution foncière, base de taxation prévue par les textes, a disparu, remplacée par la contribution foncière, ce qui a empêché le calcul de l'assiette et a entraîné une exonération de fait, l'administration ayant délibérément choisi de ne pas donner application aux arrêtés MIOT par une disposition permettant de remplacer l'ancienne base d'évaluation pour, après une période d'exonération qu'elle a volontairement prolongée, nous aligner sur le droit commun en faisant voter, par la représentation nationale, un texte abrogeant les arrêtés MIOT et prévoyant une période transitoire nous régissant actuellement.

Les actes de partage, de succession et les licitations de biens héréditaires établis jusqu'au 31 décembre 2013 sont exonérés du droit de partage à hauteur de la valeur des immeubles situés en Corse à la condition que l'acte soit authentique et précise les références du texte prévoyant l'exonération.

Pour les successions ouvertes jusqu'au 31 décembre 2012, les immeubles et droits immobiliers situés en Corse sont exonérés de droit de mutation après décès et ce, à la condition que le droit de propriété du défunt ait été constaté antérieurement par un acte régulièrement transcrit ou publié ou à défaut que les attestations notariées relatives à ces biens soient publiées dans le 24 mois du décès

L'aménagement du territoire en question

Actuellement, les restrictions aux droits de construire découlant d'une application littérale de la Loi Littoral et de la Loi Montagne freinent le développement économique car l'on ne peut construire qu'à proximité d'une agglomération existante et ce que les textes qualifient d'extension d'urbanisation, qui peut également consister en une extension limitée, celle-ci n'étant admise que si elle se trouve à proximité immédiate de constructions.

La possibilité de construire interdit le mitage, c'est-à-dire la construction de demeures isolées.

Celles-ci, si elles ne se situent pas dans une zone d'extension de l'urbanisation, doivent consister en un hameau nouveau intégré à l'environnement.

L'application de ces principes a pour conséquence de réduire les possibilités de construction de manière draconienne empêchant, à l'avenir, tout développement économique, avec les conséquences en découlant sur le devenir de l'île.

En effet, tant l'interprétation de la notion d'extension de l'urbanisation par les Juridictions que celle de hameau nouveau intégré à l'environnement aboutissent à une situation de blocage.

Le hameau, qui n'est pas défini par la Loi, l'est par la Jurisprudence non pas en ce qu'il doit être, mais en ce qu'il ne doit pas être.

Le lotissement n'est pas considéré comme un hameau, ni un groupe de constructions mais l'on ne définit pas le cadre du hameau, ce qui a pour conséquence que tout projet de construction se référant à la création d'un hameau nouveau à l'environnement se voit systématiquement censuré soit par un refus de permis, soit par une annulation du permis de construction par la Juridiction Administrative.

Dès lors, l'application du droit existant empêche tout développement économique.

La notion d'extension d'urbanisation devra être précisée par un texte spécifique à la Corse.

Il conviendra de retenir que si la Loi interdit le mitage, elle n'interdit pas la densification à partir de constructions existantes, ce qui permettra de rendre constructibles des parcelles situées dans une zone entourée de constructions même en l'absence d'urbanisation complète.

La notion de hameau doit être précisée en retenant qu'un groupe de constructions - une vingtaine maximum- peut constituer un hameau si, en plus des immeubles, est créé un cadre de vie tel que piscine, air de détente et de circulation.

Après la précision de ces deux notions, il importe de voir créer des zones d'intérêt touristique majeur par l'établissement d'un véritable padduc.

L'Assemblée de Corse devra intervenir en ce sens dans le cadre de son pouvoir d'adaptation des Lois.

et que soit, dans le même délai, effectuée une déclaration de succession.

L'exonération n'est pas applicable aux biens acquis à titre onéreux depuis le 23 janvier 2002 pour lesquels le délai spécial de 24 mois ne s'applique pas et est ramené au droit commun de 6 mois.

En cas de non respect de ces conditions, le contribuable est tenu d'acquitter, dans le mois suivant l'expiration du délai de deux ans, les droits de mutation ainsi qu'un droit supplémentaire de 1%, auquel s'ajoute l'intérêt de retard.

Ce qui est à changer

Le délai de 24 mois imposé est souvent impossible à respecter en raison du désordre foncier précédemment décrit.

Il est donc urgent de revoir impérativement le délai de 24 mois prévu pour la déclaration de succession et la mise en œuvre de l'attestation immobilière en permettant de justifier d'une impossibilité d'établissement par l'accomplissement d'une démarche positive dans le même délai consistant soit en la saisine d'une juridiction, soit en l'accomplissement de démarches auprès d'une étude notariale ou d'un avocat en vue de l'accomplissement d'un acte de partage.

Il convient de donner à l'Assemblée de Corse le pouvoir de la perception de l'impôt sur les successions, dans le cadre de l'élaboration du statut fiscal, s'effectuant sur la base du montant annuel de la taxe foncière remplaçant l'ancienne contribution foncière qui sera calculée sur la base de la valeur locative à la date de parution de la Loi fixée par moyenne des valeurs de dix commune types retenue à la même date de promulgation et avec un coefficient fixé par l'Assemblée de Corse.

Il convient également d'envisager la création d'un Juge Foncier statuant en matière gracieuse au vu des documents soumis et permettant la publication du titre de propriété auprès de la conservation des hypothèques et chargé de la surveillance de la publication par assimilation au registre foncier, étant donné l'urgence, dans l'attente de la création ultérieure d'un registre foncier.



Me Trani apporte sa pierre au débat sur le foncier

INITIATIVE / PAR M.V.

Pour ses jeunes, Biguglia sait trouver les mots

La municipalité de Biguglia a remis, le 23 juin, des dictionnaires à plus de 80 élèves de CM2 qui avaient répondu présents à son invitation. Cette initiative, qui entend accompagner le grand saut de la rentrée en sixième avec un élément essentiel de la culture, utile tout au long de la vie, a été accueillie avec intérêt par les élèves comme par les parents.

Sauveur Gandolfi Scheit, député-maire de Biguglia, a ainsi remis un dictionnaire de qualité à chaque enfant après avoir pris le temps de lui expliquer l'importance d'un tel outil. Un outil offert ici pour accompagner le passage en 6^{ème}, loin d'être anodin, comme l'explique Muriel Beltran, adjointe déléguée aux affaires sociales : « La rentrée au collège s'avère être une rupture dans le rythme scolaire, dans la manière d'apprendre et dans l'organisation de la vie sociale ; elle est aussi une continuité dans le processus qui mène vers l'adolescence, de l'autonomie à l'indépendance. » De nombreux parents ont salué l'initiative : « Mon fils m'emprunte très souvent mon dictionnaire et il obtient aujourd'hui son propre outil », souligne une maman. Nécessaire aux études, le dictionnaire suit l'élève tout au long de son cursus scolaire. Malheureusement, il est absent de beaucoup de foyers. Cette initiative aura donc permis, pour certains, de pallier un



Les élèves de Biguglia, un précieux dico entre les mains, remis par le député-maire Sauveur Gandolfi-Scheit

véritable manque. D'autre part, elle aura permis aux élèves des différents groupes scolaires de se rencontrer avant de se côtoyer au quotidien dans les classes de sixième du collège de Biguglia, dès la prochaine rentrée. La municipalité marque ainsi son désir d'accompagner les familles dans la réussite scolaire de leurs enfants.

A Settimana

27^{ème} semaine de l'année

du 1^{er} au 7 juillet 2011

Les fêtes : le 1^{er}, Thierry, Esther, Goulwen, Aaron - le 2, Martinien - le 3, Thomas - le 4, Florent, Berthe, Liliane - le 5, Antoine - le 6, Mariette, Nolwenn - le 7, Raoul, Ralph.

Un an déjà

Le 2 juillet, on annonce que l'organisation du G8 à Huntsville et du G20 à Toronto coûtera 1,6 milliard d'euros aux contribuables canadiens, alors que le gouvernement appelle le pays à faire des efforts d'économie.

Le 3 juillet, au Congo, au moins 220 personnes, dont une soixantaine d'enfants, périssent dans l'explosion d'un camion-citerne et l'incendie de leur village.

Le 3 juillet, la compagnie d'aviation low-cost Ryanair confirme son projet de sièges verticaux à bord de ses avions.

Le 4 juillet, l'Espagnol Rafael Nadal remporte son deuxième titre à Wimbledon face au Tchèque Thomas Berdych.

Le 8 juillet, un Belge de 37 ans est condamné à un mois de prison ferme et cinq mois avec sursis par le tribunal de Carcassonne pour avoir frappé cinq policiers venus l'interpeller en état d'ivresse dans un avion qui venait d'atterrir à l'aéroport local.

L'esprit du monde

Le génie à cela de beau qu'il ressemble à tout le monde et que personne ne lui ressemble.

Honoré de Balzac

Le truc de la semaine

Vous avez manipulé des oignons, ou de l'ail, et l'odeur reste très présente sur vos mains. Pour l'enlever facilement et rapide-

ment, contentez-vous d'éplucher une pomme de terre, elle absorbera les odeurs indésirables

Les tablettes de l'Histoire

Le 2 juillet 1900, premier vol d'un Zeppelin au dessus du lac de Constance, en Allemagne. Volant à 400 mètres d'altitude, le dirigeable parcourt plus de 6 kilomètres en 18 minutes.

Le 5 juillet 1975, Arthur Ashe devient le premier homme de couleur à remporter le tournoi de Wimbledon en battant Jimmy Connors.

Le 7 juillet 1981, le Solar Challenger, avion à énergie solaire, traverse la Manche en 5h23.

Le 8 juillet 1990, l'Allemagne décroche son troisième titre de championne du monde de football en battant l'Argentine de Diego Maradona.

Petits conseils pratiques

TACHES DE GOUDRON

Si vous devez faire disparaître des taches de goudron, que ce soit sur du tissu ou sur votre peau, utilisez tout simplement de l'huile de table dont vous imbiberiez un morceau d'étoffe.

BAC À GLAÇONS

Que ce soit dans votre congélateur ou dans le compartiment congélation de votre réfrigérateur, il arrive que le bac à glaçons adhère au support sur lequel il est posé. Pour éviter cela, déposez simplement une feuille de papier aluminium en dessous du bac.

SYSTÈME DIGESTIF

Pour désintoxiquer (nettoyer) votre système digestif, mangez, de préférence le matin et à jeun, des fruits acides tels que des oranges, des citrons, des pamplemousses ou des ananas.

JAMBES EN FORME

Certains emplois obligent à rester de longues heures assis. Pour maintenir vos jambes en forme, il faut prévenir les troubles circulatoires. Pour ce faire, pensez à écarter régulièrement les jambes, à faire bouger vos orteils, et à vous tenir droit, de façon à ce que votre abdomen ne comprime pas les vaisseaux sanguins qui assurent la circulation dans les jambes.

PLANTES D'INTÉRIEUR

Pour arroser vos plantes d'intérieur, conservez l'eau de cuisson de vos légumes qui est un liquide extrêmement nourricier pour celles-ci, et vous évitez d'acheter de coûteux engrais.

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

REGIE DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 I 88773

ISSN : 2114-009

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégées par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :



Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.04.40

Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

LE VILLAGE DE CERVIONE

a honoré son colonel, Charles Baldassari

La municipalité de Cervione a donné récemment une réception en l'honneur du colonel Charles Baldassari, directeur du SDIS de Haute-Corse. Un moment solennel auquel étaient conviés Paul Giacobbi, président de l'Exécutif, Joseph Castelli, président du conseil général de la Haute-Corse, Pierre Guidoni, président du SDIS et Jean-Luc Nevache, préfet de Haute-Corse.

La famille, les amis et les collègues du colonel étaient également présents pour partager ce moment d'amitié. Car s'il y a eu en effet des discours pour rendre hommage au «*Cerviu-nincu*» et à son parcours professionnel, cette réunion était empreinte de beaucoup de convivialité et de franche camaraderie, à l'image de la teneur de l'intervention de Monsieur le maire qui honorait avant toute chose «*u so paisanu*» en lui remettant la médaille d'honneur de la commune.

Il s'agissait donc de fêter la récente promotion au grade de Colonel de **Charles Baldassari**, l'enfant de **Cervioni**, en évoquant son parcours professionnel exemplaire, tout au long de ses trente années de service. Mais c'est à l'homme surtout qu'hommage était rendu, comme le soulignait le maire **Marc-Antoine Nicolai** : «*Je passe sur les différentes étapes de votre carrière pour ne retenir que l'essentiel, à savoir les qualités qui vous sont unanimement reconnues : votre disponibilité à l'égard d'autrui, votre courage, votre engagement, mais également la rigueur avec laquelle vous avez su mener le Service Départemental d'Incendie et de Secours depuis votre arrivée le 1^{er} juillet 2008. Au nom du conseil municipal, et de l'ensemble de la population cervionaise, je vous félicite et vous fais part de notre joie et de notre fierté face à la*



Le colonel Charles Baldassari a reçu la médaille d'honneur de la ville de Cervioni



Lors du discours du maire Marc-Antoine Nicolai



Parmi l'assistance, de nombreux pompiers et amis du colonel

réussite aussi méritoire de l'un des enfants de la commune.

A leur tour, **Paul Giacobbi** et le préfet **Nevache** soulignaient les qualités humaines et professionnelles du **colonel Baldassari**, son sens inné du travail bien fait, et des responsabilités.

Une cérémonie émouvante, sous le regard compliqué de son épouse, de sa famille, et de ses parents dont la fierté était évidemment ô combien légitime.

Luri
9 et 10
juillet



22^a
Fiera di
U Vinqu
Luri l'esprit du vin